CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2004



CEB
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La CEB (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La CEB (Banque de Développement du Conseil de l'Europe), alors dénommée «Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe», puis «Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe», a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 38 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui «aident à résoudre les

problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques».

En près de cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'intervention : éducation, santé, logement social, emploi et formation professionnelle dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, et sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'institution est fondée sur le capital versé, les réserves, et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2004 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, plus de 20 milliards d'euros de prêts.

RATING

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

DIRECTION

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Orhan GÜVENEN, élu le 8 avril 2002.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. Heinrich HARRIES, réélu le 8 avril 2002.
- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 27 février 2001. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 10 décembre 2004, et par deux autres Vice-Gouverneurs, M. Krzysztof J. NERS et M. Apolonio RUIZ LIGERO, élus le 19 juin 2001.
- Le Comité de Surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

Le Comité exécutif est composé de 13 membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.

CHIFFRES-CLÉS

en millions d'euros

	2004	2003	2002	2001	2000
Prêts décaissés dans l'année	1 530	1 589	1 537	1 749	1 855
Projets approuvés dans l'année	1 751	2 149	1 605	1 664	1 888
Encours de prêts	10 765	9 903	9 350	8 630	8 442
Capitaux propres (après affectation du résultat)	4 522	4 358	4 254	3 962	2 466
Fonds propres disponibles (après affectation du résultat)	1 581	1 470	1 384	1 293	1 221
Total du bilan	16 390	14 786	14 217	13 926	14 434
Bénéfices	115,2	86,9	95,2	88,3	95
Compte Fiduciaire Sélectif					
Affectation des bénéfices annuels cumulés depuis la création du CFS	74,4	64,4	63,5	58,3	55
Solde disponible (en fin d'année)	37,7	33,7	24,5	23,7	16

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

Exercice

2004





États membres de la Banque

Année d'adhésion

ALBANIE	1999
ALLEMAGNE	1956
BELGIQUE	1956
BOSNIE-HERZÉGOVINE	2003
BULGARIE	1994
CHYPRE	1962
CROATIE	1997
DANEMARK	1978
ESPAGNE	1978
ESTONIE	1998
FINLANDE	1991
FRANCE	1956
GRÈCE	1956
HONGRIE	1998
IRLANDE	2004
ISLANDE	1956
ITALIE	1956
«L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»	1997
LIECHTENSTEIN	1976
LETTONIE	1998
LITUANIE	1996
LUXEMBOURG	1956
MALTE	1973
MOLDOVA	1998
NORVÈGE	1978
PAYS-BAS	1978
POLOGNE	1998
PORTUGAL	1976
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	1998
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1999
ROUMANIE	1996
SAINT-MARIN	1989
SAINT-SIÈGE	1973
SERBIE ET MONTÉNÉGRO	2004
SLOVÉNIE	1994
SUÈDE	1977
SUISSE	1974
TURQUIE	1956





SOMMAIRE

Composition des organes de la Banque 4
Un nouveau dispositif prudentiel au service du développement 8

MESSAGE DU GOUVERNEUR 9
Organigramme 12

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2004 15

PROJETS ET PRÊTS

I. CONTEXTE OPÉRATIONNEL EN 2004 **15**
II. UNE BANQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN EUROPE **17**
1. Lignes d'action sectorielle 17
2. Modalités de financement et catégories de projets 18

III. ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2004 **19**
1. Renforcement de l'intégration sociale 22
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées 22
Logement social 23
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle 24
Modernisation urbaine et rurale 25
2. Gestion de l'environnement 28
Catastrophes naturelles ou écologiques : reconstruction et actions préventives 29
Protection de l'environnement 30
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel 31
3. Développement du capital humain 31
Éducation 32
Santé 32

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2004 **35**
II. PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES **37**
III. PRODUITS DÉRIVÉS **37**
IV. FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2004 **38**
1. Opérations d'emprunt 38
2. Évolution de la dette 40

V. RÉSULTAT ET RATIOS **40**
1. Évolution du résultat 40
2. Évolution du bilan 40
3. Ratios financiers 41

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

I. UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE **42**
II. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004 **43**
1. Risque de crédit 44
2. Risque de marché 45
3. Risque opérationnel 46
III. NOUVEAU DISPOSITIF PRUDENTIEL POUR 2005 **46**

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES **47**

ÉTATS FINANCIERS 49
Bilan 50
Compte de résultat 51
Variation des capitaux propres et assimilés 52
Tableau des flux de trésorerie 53
Notes annexes aux États financiers 54
Rapport de l'Audit externe 73
Rapport du Comité de Surveillance 74
Extraits des procès-verbaux de la 236e réunion du Conseil d'administration et de la 178e réunion du Conseil de direction 75
Bilan après affectation du résultat 76

NOTES AU LECTEUR couverture

COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE
au 31 décembre 2004*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
ORHAN GÜVENEN Directeur, Institut des systèmes mondiaux, de l'économie et de la recherche stratégique, Université de Bilkent, Turquie	*Présidents*	HEINRICH HARRIES Ancien Membre du Directoire de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Frankfurt am Main
CHARLES GHISLAIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Vice-Présidents*	IRENA SODIN Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Ljubljana
SHPËTIM ÇAUSHI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Albanie	ALIOSHA GJONDEDAJ Chef du Département pour la Coopération Bilatérale, Ministère de l'Économie, Tirana
ROLAND WEGENER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Allemagne	ECKHARDT BISKUP Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
CHARLES GHISLAIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Belgique	FRANCISCUS GODTS Directeur-Coordinateur du Service des Relations Internationales, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
IGOR GAON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bosnie-Herzégovine	LJERKA MARIĆ Ministre des Finances et de la Trésorerie, Sarajevo
YURI STERK Ambassadeur, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bulgarie	KRASSIMIR KATEV Vice-Ministre des Finances, Ministère des Finances, Sofia
MARIOS LYSSIOTIS Ambassadeur, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Chypre	CHRISTOS PATSALIDES Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
DANIEL BUČAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Croatie	ANA HRASTOVIĆ Directrice Générale, Département pour les Relations Financières Internationales et l'Intégration Européenne, Ministère des Finances, Zagreb
NIELS-JØRGEN NEHRING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Danemark	PETER BRIX KJELGAARD Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague
ESTANISLAO DE GRANDES PASCUAL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Espagne	RAFAEL COLOMA ARAMBURU Chef du Bureau pour la Coordination de la Politique Financière de l'Union européenne, Ministère de l'Économie, Madrid

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de Surveillance. Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes de la Banque est assuré par le «Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement», au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : MME GIUSI PAJARDI, Secrétaire Exécutive des organes de la Banque : MME PILAR MORALES).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
ALAR STREIMANN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Estonie	RENALDO MÄNDMETS Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Etrangères, Ministère des Finances, Tallinn
ANN-MARIE NYROOS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Finlande	KRISTINA SARJO Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
GILLES CHOURAQUI Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	France	ANNE-LAURE DE COINCY Chef de Bureau des Affaires européennes, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris BENOÎT DE LA CHAPELLE BIZOT (depuis le 15-3-2005) Chef du Bureau Coordination et Stratégie Européenne, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
CONSTANTIN YEROCOSTOPOULOS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Grèce	CONSTANTINOS VGENOPOULOS Banque Nationale de Grèce, Athènes
ZOLTÁN TAUBNER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Hongrie	LÁSZLÓ ÖRLÖS Directeur Général Adjoint, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Budapest
JAMES A. SHARKEY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Irlande	ROBERT BRADSHAW Conseiller Principal, Division Banque, Finance et International, Département des Finances, Dublin
HÖRDUR H. BJARNASON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Islande	THORSTEINN ÓLAFSSON Directeur, Ministère des Affaires Etrangères, Reykjavik
PIETRO LONARDO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Italie	ANTIMO PROSPERI Dirigeant du deuxième Bureau de la Direction VI Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
ZVONIMIR JANKULOSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de «l'ex-République yougoslave de Macédoine» auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	DZEMALI MEHAZI Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
PĒTERIS KĀRLIS ELFERTS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Lettonie	INTA VASARAUDZE Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein
DANIEL OSPELT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Neris GERMANAS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Lituanie	**Daiva KAMARAUSKIENE** Directeur du Département de Gestion de la Dette Publique, Ministère des Finances, Vilnius
Ronald MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Luxembourg	**Jérôme HAMILIUS** Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg
	Malte	
Joseph LICARI Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Alexei TULBURE Ambassadeur, Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Moldova	**Zinaida GRECEANÎI** Ministre des Finances, Ministère des Finances, Chisinau
Torbjørn FRØYSNES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Norvège	**Trond Folke LINDBERG** Directeur Général Adjoint, Chef de la Section Banques Multilatérales et Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Oslo
Johannes C. LANDMAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Pays-Bas	**Jan Willem van der KAAIJ** Directeur Adjoint des Relations Extérieures Financières, Ministère des Finances, La Haye
Krzysztof KOCEL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Pologne	**Jacek TOMOROWICZ** Directeur, Département de la Politique Étrangère, Ministère des Finances, Varsovie
Paulo CASTILHO Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Portugal	**Lina NETO** Directrice Générale Adjointe, Direction Générale des Affaires Européennes et Relations Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Anna LAMPEROVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	République slovaque	**Vládimir TVAROŠKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bratislava **Mária KOMPIŠOVÁ** (depuis le 17-1-2005) Directrice Générale de la Section Affaires Européennes, Ministère des Finances, Bratislava
Vlasta ŠTĚPOVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	République tchèque	**Lenka LOUDOVÁ** Directrice du Département des Organisations Internationales, Ministère des Finances, Prague
Gheorghe MAGHERU Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Roumanie	**Paul ICHIM** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest **Dragoș NEACȘU** (depuis le 16-2-2005) Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest

CONSEIL DE DIRECTION — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Saint-Marin	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
	Saint-Siège	
Mgr Vito RALLO Envoyé Spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg		
Sladjana PRICA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie et Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Serbie et Monténégro	**Miroslav IVANIČŠEVIĆ** Vice Premier Ministre pour le Secteur Financier et les Dépenses Publiques, Podgorica
Darja LAVTIŽAR BEBLER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Aleš BIBER** (depuis le 19-1-2005) Chargé d'Affaires, Représentation Permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Slovénie	**Irena SODIN** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Ljubljana
Per SJÖGREN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Suède	**Björn FRITJOFSSON** Directeur, Unité pour les Organisations Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Jean-Claude JOSEPH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Suisse	**Martin ROHNER** Chef de Secteur, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Daryal BATIBAY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Turquie	**Memduh Aslan AKÇAY** Directeur Général, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Nunzio GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)
Krzysztof J. NERS
Apolonio RUIZ LIGERO

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Bulgarie : **Nadezhda SANDOLOVA,** Chef du département de l'Audit, National Audit Office, Sofia
Portugal : **Maria Isabel CASTELÃO FERREIRA da SILVA,** Inspectrice Générale Adjointe des Finances, Lisbonne
Suisse : **Paul BRÜGGER,** Contrôleur principal du Service juridique des Finances fédérales, Berne

UN NOUVEAU DISPOSITIF PRUDENTIEL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

La refonte du système prudentiel de la CEB constitue une **réponse originale et adaptée** à une double exigence : approfondir l'action de la Banque en faveur du développement social en Europe et préserver dans le même temps les intérêts des actionnaires.

Un dispositif innovant et réaliste

L'approche novatrice de la CEB consiste à **passer d'une logique d'encadrement des volumes d'activité** (principe du ratio de gearing) **à une logique d'encadrement des risques** (principe du ratio d'emploi des fonds propres).

Cette approche est en premier lieu inspirée des recommandations du Comité de Bâle - dites Bâle II - sur la mesure de la solvabilité et l'ajustement de la capacité d'intervention des établissements financiers aux risques effectifs encourus.

Les exigences de Bâle II sont systématiquement renforcées pour tenir compte des spécificités de la CEB, à savoir :

- d'une part, **sa nature de banque multilatérale de développement**,
- d'autre part, **la nécessité de maintenir sa notation maximale AAA.**

A la lumière de ce qui précède, **le nouveau dispositif prudentiel de la CEB est articulé autour de trois objectifs complémentaires :**

- limiter le risque de défaut aux seuls fonds propres disponibles,
- limiter l'encours des contreparties les plus risquées («*below investment grade*»),
- renforcer le ratio de liquidité.

Mise en place d'un ratio d'emploi des fonds propres

La limite sur l'encours des prêts tient compte des risques effectifs supportés. A cet effet, la CEB évalue régulièrement le risque potentiel de défaut sur son portefeuille de prêts, dont la limite maximale est constituée par le montant des fonds propres disponibles.

En pratique, cette approche consiste à additionner le risque de défaut relatif à chaque contrepartie, en pondérant les «*cash flows*» à recevoir de chacune d'entre elles par la probabilité de défaut afférente à sa notation.

Ces probabilités sont fonction de la notation et de l'horizon de temps.

Ce ratio se substitue au ratio de gearing.

Mise en place d'une limite sur l'encours «below investment grade»

A l'image du ratio d'évaluation du profil de risque des IFI élaboré par les agences de notation, la CEB calcule un ratio de couverture des actifs à risque élevé («***risk asset coverage ratio***»). Ce ratio rapporte l'encours des contreparties «*below investment grade*» au capital «solide» (fonds propres disponibles et capital «appelable» des actionnaires AAA et AA).

Par prudence, cet encours a été limité aux 2/3 (66%) du capital «solide» de la CEB.

Renforcement du ratio de liquidité

La CEB s'engage à maintenir un niveau de liquidité supérieur à 50% de ses besoins de trésorerie à 3 ans : ces derniers intègrent désormais **un montant supplémentaire égal au risque de défaut, sur cette période, de tout débiteur noté *«below investment grade».***

En conclusion, après avoir pris acte de l'opinion favorable des 3 agences de notation Moody's, Fitch Ratings et Standard & Poor's, les Conseils de la Banque ont approuvé ces mesures dans le cadre du **«Plan de Développement 2005-2009»**.

La CEB est ainsi la **première institution financière internationale à mettre en œuvre un dispositif prudentiel de cette nature**, qui lui assure à la fois :

- une bonne maîtrise des risques liés à son activité - compte tenu du **caractère très conservateur** des ratios considérés, et
- des marges de développement significatives pour ses opérations - compte tenu de la qualité de son portefeuille de prêts.

MESSAGE DU GOUVERNEUR



En 2004, la limitation volontaire du volume d'activité de la CEB…

…pour approfondir ses priorités sociales, géographiques et sectorielles,…

…sa rentabilité élevée conjuguée à une signature triple AAA,…

…les adhésions de la Serbie et Monténégro puis de l'Irlande,…

L'exercice 2004 a constitué une étape décisive dans l'évolution de la CEB, marquée par l'achèvement du Plan de Développement 1999-2004 et le lancement d'une nouvelle stratégie pour la période 2005-2009.

La CEB a poursuivi la **modération volontaire de son volume global d'activité pour se concentrer encore plus sur la valeur ajoutée de ses interventions**. Le montant des nouveaux projets s'établit à 1,751 milliard d'euros et celui des décaissements a été limité à 1,530 milliard. Dans ce cadre, l'essor des opérations dans les pays en transition s'est encore accéléré et le volume des nouveaux projets y a dépassé 830 millions, soit une hausse record de 58% sur un an. Cet effort particulier s'est accompagné d'une **amélioration de la qualité des contreparties** de la Banque, dont 83% sont notées A ou plus.

La structure de l'activité prêts et projets, distribuée selon les trois grandes lignes d'action que sont l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et l'appui au capital humain, **reflète l'engagement de la Banque en faveur du développement social durable**. En 2004, cet engagement s'est concrétisé par des décaissements répartis sur un total de 70 projets dans 21 pays d'intervention. La CEB a également approuvé 33 nouveaux projets et programmes au titre de ces trois lignes d'action sectorielle, à hauteur respectivement de 782, 711 et 258 millions d'euros.

L'intensification de la contribution sociale de la CEB est allée de pair avec l'amélioration d'une rentabilité déjà élevée : en 2004, **le bénéfice net a atteint 115,2 millions d'euros, en hausse de 32,6%** par rapport à l'exercice 2003. Hors éléments exceptionnels, cette progression résulte d'une augmentation du produit net bancaire de 9,7%.

La **notation AAA** confirmée par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings traduit l'excellente appréciation de notre signature. L'attrait qu'exerce la CEB est également démontré par les **adhésions récentes de la Serbie et Monténégro puis de l'Irlande**, les 23 avril et 30 novembre 2004.

La politique de financement se caractérise par le respect des objectifs définis depuis plusieurs années et l'ajustement au volume de l'activité.

En 2004, les émissions de la Banque se sont élevées à 2 milliards d'euros, en retrait de 400 millions sur 2003, compte tenu d'un volume de dettes à rembourser sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent.

…une politique de financement adaptée à l'activité,…

…l'accomplissement de la stratégie de développement, à travers…

…un encours de prêts porté à 10,8 milliards d'euros,…

…le redéploiement de ses interventions en faveur notamment des pays en transition,…

…l'accent mis sur la qualité des projets,…

…et un renforcement constant de la structure financière de la Banque,…

Ces emprunts ont été libellés à 93% en dollars des États-Unis, en raison des opportunités offertes par ce marché. La CEB a également lancé une première émission sur le marché domestique australien. La maturité moyenne de ces emprunts a été rallongée d'1 an et 2 mois, en rapport avec la durée de vie des prêts consentis en 2004, pour atteindre 7 ans et 7 mois. L'ensemble de ces opérations de financement a systématiquement été assorti de swaps de couverture, sachant que l'encours de ces derniers est lui-même collatéralisé à 97%. Au 31 décembre 2004, le ratio de liquidité s'établit à 94% pour un minimum requis de 50%.

Au cours du Plan de Développement 1999-2004, en conformité avec les orientations arrêtées par les Conseils de la Banque et avec le soutien constant de ses actionnaires, **la CEB a accompli une profonde transformation**.

La Banque a approuvé 9,1 milliards de nouveaux projets et le volume cumulé des décaissements s'établit à 8,3 milliards : **l'encours de prêts a ainsi été porté à un total de 10,8 milliards d'euros** à fin 2004, soit le niveau le plus élevé depuis la création de la CEB. A hauteur d'une contribution moyenne de 40% par projet, **la Banque concourt à présent au financement d'environ 27 milliards d'euros d'investissements sociaux**.

La Banque a également conduit une **diversification très substantielle de ses interventions** : au 31 décembre 2004, la CEB est active dans 31 de ses 38 États membres, contre seulement 20 début 1999. Dans ce cadre, le **redéploiement des opérations vers les pays en transition d'Europe centrale et orientale** a été particulièrement significatif : fin 2004, le montant cumulé des projets approuvés en faveur de ces pays excède 2,7 milliards d'euros, dont plus de la moitié est d'ores et déjà décaissée, contre seulement 420 millions d'euros à fin 1999.

Dans le même temps, la CEB a mis l'accent sur la **qualité des projets** financés, ce que traduisent l'élargissement continu de sa contribution en termes d'assistance et de suivi tout au long du cycle de vie du projet, ainsi que la création d'un département d'évaluation ex-post.

La solidité financière de la Banque s'est enfin considérablement renforcée sous l'action conjuguée de la 5ème augmentation de capital souscrite par la totalité des pays éligibles, de son autofinancement important et du jeu de l'adhésion de nouveaux pays. Par suite d'une rentabilité élevée et soutenue, le montant des bénéfices cumulés ces 5 dernières années s'élève à 480 millions d'euros, dont environ 95% est affecté à la réserve générale. **Au total, les fonds propres**, qui atteignaient 2,4 milliards d'euros en 1999, **sont désormais supérieurs à 4,5 milliards d'euros à fin 2004**, soit une progression de près de 90%.

A la lumière de ce bilan, **les Conseils réunis à Budapest, ont adopté à l'unanimité, en juin 2004** juste après l'élargissement de l'Union européenne, **le nouveau plan de développement de la CEB pour les cinq années à venir.**

Ce plan à moyen terme définit la logique d'action de l'institution sur la période 2005-2009 autour d'**un objectif prioritaire : amplifier encore l'action de la CEB dans le domaine social, notamment en Europe centrale et du sud-est**. Concrètement, la Banque consacrera 50% de ses prêts à un groupe cible de 19 pays qui, ensemble, représentent moins d'un cinquième du capital souscrit.

La CEB entend également **approfondir sa nature de banque de développement** et, à cet effet, valoriser son expertise, intensifier la politique de partenariats étroits déjà noués avec les autres organisations internationales, financières et non financières, tout en améliorant la lisibilité de ses interventions.

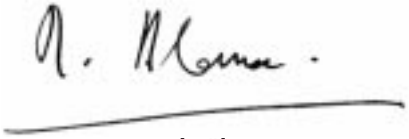
Ces orientations stratégiques s'appuient sur un nouveau dispositif prudentiel caractérisé par le passage d'une logique d'encadrement des volumes d'activité à une logique d'encadrement des risques. **Ce dispositif s'inspire directement des recommandations de Bâle II** en matière notamment d'**adéquation des fonds propres**, et en accroît systématiquement les exigences au regard des spécificités de la CEB comme banque de développement.

*

L'exercice 2004 marque donc l'heureuse conclusion du plan à moyen terme 1999-2004 et l'adoption d'un nouveau cadre d'activité pour 2005-2009 : la CEB est ainsi en bonne position pour enrichir la valeur ajoutée de sa contribution et affirmer sa vocation de banque du développement social en Europe.

Solidité financière, adaptation à la nouvelle donne qu'instaure l'élargissement de l'Union européenne, coopération renforcée avec le Conseil de l'Europe, soutien de ses États membres et engagement de ses équipes : les conditions sont réunies pour permettre à la CEB de jouer mieux encore son rôle de levier financier au service de la cohésion sociale en Europe.

Paris, le 1er mars 2005



Raphaël ALOMAR

…l'adoption d'un nouveau plan à moyen terme 2005-2009 qui vise à…

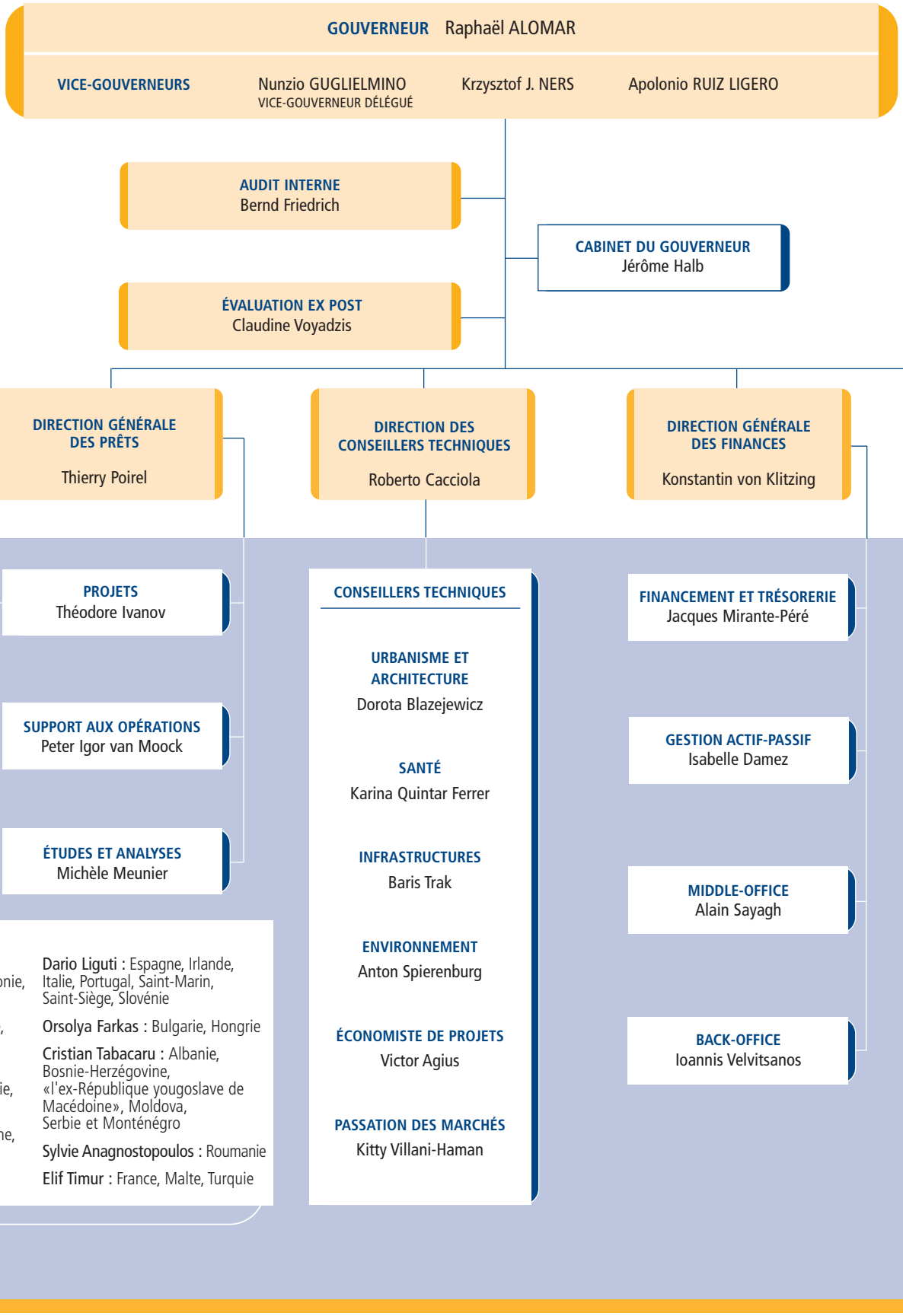
…augmenter la contribution sociale de la CEB d'abord en Europe centrale et du sud-est,…

…et à affermir sa nature de banque de développement,…

…sur la base d'un dispositif prudentiel novateur inspiré de Bâle II,…

…font de la CEB un levier financier efficace au service de la cohésion sociale en Europe.

ORGANIGRAMME



COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



Au premier plan
Raphaël ALOMAR
Gouverneur

Au deuxième rang, au centre,
Nunzio GUGLIELMINO
Vice-Gouverneur Délégué

à gauche, **Krzysztof J. NERS**
Vice-Gouverneur

à droite, **Apolonio RUIZ LIGERO**
Vice-Gouverneur

Au troisième rang, de gauche à droite
Roberto CACCIOLA
Directeur des Conseillers Techniques

Arnaud VIOLETTE
Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle

Thierry POIREL
Directeur Général des Prêts

Christos GIAKOUMOPOULOS
Directeur Central des Affaires Juridiques et Administratives

Konstantin von KLITZING
Directeur Général des Finances

Richard VENEAU
Directeur des Affaires Générales et des Ressources Humaines

DIRECTION CENTRALE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU CONTRÔLE
Arnaud Violette

- **GESTION DES RISQUES** — Martin Weigand
- **COMPTABILITÉ** — José Limet
- **CONTRÔLE DE GESTION** — Patrick Radhauer
- **INFORMATIQUE** — Frédéric Lardinois
- **ORGANISATION** — Ahmet Kizil

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RESSOURCES HUMAINES
Richard Veneau

- **RESSOURCES HUMAINES** — Maria Lucia Oristanio
- **COMMUNICATION** — Armelle de La Jugannière
- **AFFAIRES GÉNÉRALES** — Sébastien Relland

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
Christos Giakoumopoulos

- **UNITÉ JURIDIQUE 1** — Heikki Cantell
- **UNITÉ JURIDIQUE 2** — Jan De Bel
- **SERVICES GÉNÉRAUX** — Gilles Coron

COMITÉS

Comité de Direction Générale

Comité de Direction Financière
Comité des Risques
Comité de Projets et de Développement
Comité de Financement
Comité de Gestion Actif-Passif
Comité de Pilotage Informatique
Comité Organisation et Risques Opérationnels

1er avril 2005



L'ÉVALUATION EX POST DES PROJETS : UN OUTIL DE GESTION ET DE RESPONSABILISATION

La CEB s'appuie sans cesse davantage sur son expertise pour développer une démarche qualité dans les projets qu'elle finance. En cela, l'évaluation ex post des projets est pour la CEB à la fois un **outil de gestion** et un **outil de responsabilisation**. Tout en contribuant à renforcer la transparence des opérations de la CEB, l'évaluation ex post a pour but notamment :

- d'évaluer l'impact et la durabilité des projets financés par la CEB, d'en apprécier la performance et la qualité,
- de proposer des améliorations en matière de planification, de sélection et de conception des projets à venir,
- de promouvoir l'apprentissage organisationnel au sein même de la Banque en soulignant les leçons et problèmes, et d'améliorer la qualité de l'assistance et des services apportés par la CEB à ses emprunteurs.

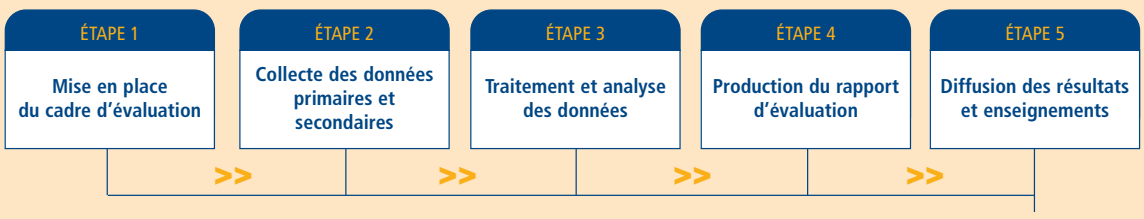
La Banque accorde une importance particulière à la rigueur de l'analyse de la réalisation des objectifs prévus des projets et de leur performance. L'évaluation repose sur l'appréciation de la qualité de la conception, de l'instruction et de la mise en œuvre des opérations, qualité qui se mesure par un système de notation basé sur les critères de *pertinence*, d'*efficacité* (degré de réalisation des objectifs), d'*efficience* (utilisation des ressources déployées pour atteindre ces objectifs), d'*impact* et de *pérennité*.

La réalisation des rapports d'évaluation et la capitalisation opérationnelle des enseignements qui en découlent répondent aux principes directeurs de l'évaluation tels qu'ils ont été établis par les banques et organismes de développement. Ces enseignements sont la finalité même du Département d'Évaluation Ex Post (DEP), instauré par la CEB en 2002 et désormais pleinement opérationnel.

Les premiers résultats des travaux du DEP ont été remis en 2004. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'un programme global d'évaluation de 11 projets appartenant au secteur des catastrophes naturelles ou écologiques, financés par la Banque entre 1995 et 2002, pour un montant de près d'€ 1 milliard, et répartis entre 5 États membres : Espagne, Grèce, Pologne, Roumanie et Turquie.

Les premières évaluations ex post ont été conduites en Espagne et en Roumanie. Elles ont permis de montrer que les objectifs des projets évalués (3 en Espagne et 1 en Roumanie) ont été atteints, notamment grâce à l'efficacité des autorités nationales et locales responsables de la mise en œuvre des projets mais également grâce à l'intervention rapide de la Banque en faveur de régions frappées par des événements d'ordre exceptionnel.

Évaluation ex post des projets financés par la CEB : approche méthodologique





PROJETS ET PRÊTS

I - CONTEXTE OPÉRATIONNEL EN 2004

L'année 2004 a été marquée par un profond changement du contexte opérationnel de la Banque, notamment sous l'effet de l'élargissement de l'Union européenne le 1er mai à dix nouveaux États, tous déjà membres de la CEB, et de la volonté affirmée par d'autres pays de rejoindre l'Europe des 25.

Pour une majorité de pays d'Europe centrale et orientale, cet élargissement concrétise un processus de transition caractérisé par la détermination politique constante des Autorités nationales, une gestion macroéconomique efficiente, et l'adaptation notable des institutions, tant aux principes de l'État de droit qu'à ceux de l'économie de marché.

Il doit permettre également de nourrir la croissance économique et de conforter la stabilité politique d'un continent rassemblé autour de valeurs communes.

Dans le même temps, les élargissements à venir confronteront une Union européenne plus hétérogène à de fortes disparités sociales, qui persisteront si des mesures appropriées ne sont pas adoptées.

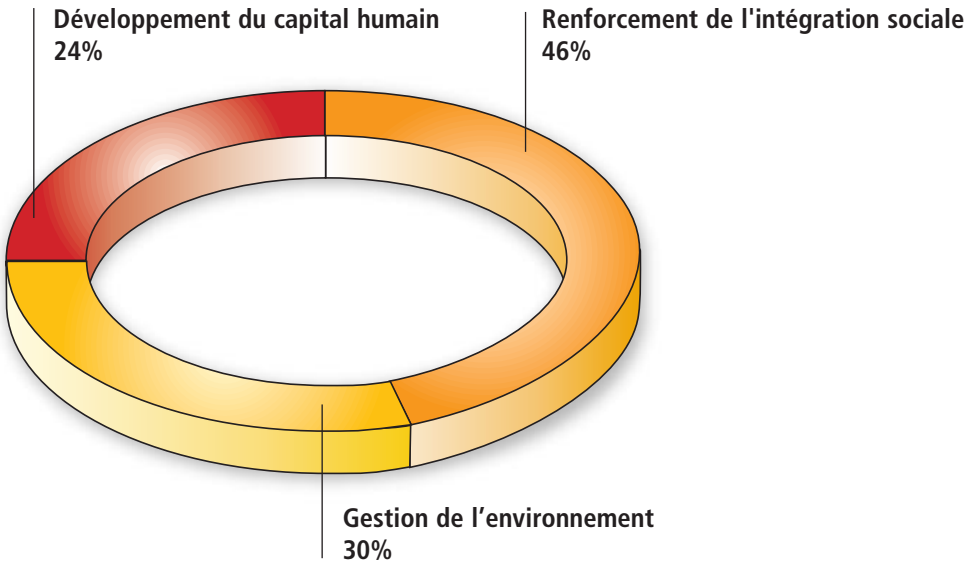
Un taux de chômage de niveau encore élevé, une frange importante de la population demeurant au-dessous du seuil de pauvreté, des besoins en investissements sociaux non satisfaits ou la pénurie de logements, témoignent de l'ampleur des enjeux pour les prochaines années.

De telles transformations conduisent les acteurs du financement en Europe, en particulier les institutions multilatérales de développement, à repenser substantiellement leur stratégie d'intervention.

Pour la CEB, l'élargissement de 2004 constitue à la fois un défi majeur à relever et l'opportunité de renforcer sa contribution au service d'un développement social durable.

Fidèle à sa spécificité et forte de son expérience, la CEB entend jouer pleinement son rôle d'effet de levier financier au service du développement social en Europe.

Les prêts décaissés de 2000 à 2004
Répartition par ligne d'action sectorielle





COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR BANCAIRE DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Dans le cadre de la stratégie poursuivie par la CEB pour développer son action dans les pays d'Europe centrale et orientale, la coopération avec le secteur bancaire a été renforcée.

De fait, la plupart de ces pays connaissent des restrictions budgétaires dues à des politiques de réduction des déséquilibres et de respect des critères établis par l'Union européenne (UE) en matière d'élargissement, notamment en termes d'endettement extérieur. Ces restrictions ont pour conséquence de limiter leur capacité à emprunter directement, voire à offrir des garanties souveraines.

Dans ces conditions, mettant à profit son expérience dans ses pays d'intervention, la Banque développe une part de son activité dans les pays d'Europe centrale et orientale en finançant des projets dans des domaines spécifiques par l'intermédiaire du secteur bancaire. Le développement d'opérations de cette nature permet à la CEB d'apporter des ressources à long terme qui font encore défaut dans ces pays. Ces opérations sont assujetties à l'analyse du risque crédit encouru par la Banque. Le cas échéant, des garanties complémentaires sont mises en place afin de prévenir les risques de solvabilité.

Aujourd'hui, la moitié de l'activité de la CEB en faveur des pays d'Europe centrale et orientale est réalisée au moyen d'une coopération avec le secteur bancaire de la zone géographique concernée, et ce, sous quatre formes :

1. soit **indirectement**, avec l'État comme emprunteur ou garant (garantie souveraine) qui, par la suite, rétrocède les prêts via le secteur bancaire,

2. soit en ayant comme **emprunteurs directs** des banques commerciales, sans garantie souveraine,

3. soit en ayant comme **emprunteur direct** une institution financière d'un pays de l'Union européenne (UE) pour le financement de projets dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui bénéficient par ailleurs d'une contribution des Fonds européens.

 A titre d'exemple, s'inscrivent dans ce cadre deux programmes entre l'UE et la CEB, en association avec ***KfW Bankengruppe*** :

 - d'une part, un programme très performant de «Facilité de financement en faveur des PME», mis en œuvre depuis 2000 par KfW, via des banques partenaires, dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale.

 - et d'autre part, la «Facilité de Financement aux municipalités», également mise en œuvre depuis 2003 par KfW, en faveur des infrastructures municipales dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, via des banques partenaires.

4. soit en ayant comme **emprunteur direct** une institution financière d'un pays de l'Union européenne, qui rétrocède le prêt à une ***filiale*** implantée dans les pays d'Europe centrale et orientale (ou à une banque locale associée) pour le financement du projet.

 Les projets développés par l'intermédiaire du secteur bancaire concernent essentiellement :

 - le soutien aux petites et moyennes entreprises pour la création et le maintien d'emplois

 - les infrastructures municipales (environnement, santé et éducation), sous forme de programmes multi-projets et de projets individuels

 - le logement social.



II - UNE BANQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN EUROPE

Reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine du financement de projets à vocation sociale, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat.



RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
Rénovation de la Bibliothèque de Bratislava

1. Lignes d'action sectorielle

Le mandat originel de la Banque est de répondre à des situations d'urgence. A ce titre, l'aide aux réfugiés et migrants ainsi que les projets dans le secteur des catastrophes naturelles ou écologiques sont considérés comme statutairement prioritaires. En près de 50 ans d'activité, la capacité d'intervention de la CEB s'est élargie à d'autres domaines d'intervention en faveur du développement social en Europe.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de son activité et de mieux affirmer sa mission de financement d'investissements en matière d'infrastructures sociales, la Banque a procédé à un regroupement homogène de ses domaines d'intervention autour de **trois lignes d'action sectorielle**, à savoir le *renforcement de l'intégration sociale*, une *gestion responsable de l'environnement* et le *développement du capital humain.*

Ces lignes d'action traduisent à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité :

• **contribuer au renforcement de l'intégration sociale** et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie sur le plan opérationnel agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, de l'amélioration de l'habitat social, de l'emploi et lutter contre la marginalisation des plus démunis.

• prendre part à une **gestion de l'environnement** se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

EMPRUNTER AUPRÈS DE LA CEB

La CEB peut octroyer des prêts à ses 38 États membres ou à leurs collectivités locales ou régionales ainsi qu'à des institutions financières, publiques ou privées (voir encadré page ci-contre).

La Banque finance jusqu'à 50% du coût total éligible des projets. Toutefois, pour les pays d'Europe centrale et du Sud-Est, cette quote-part peut s'élever jusqu'à 90%. Les projets sélectionnés doivent donner lieu à des appels d'offres dans le respect des dispositions applicables.

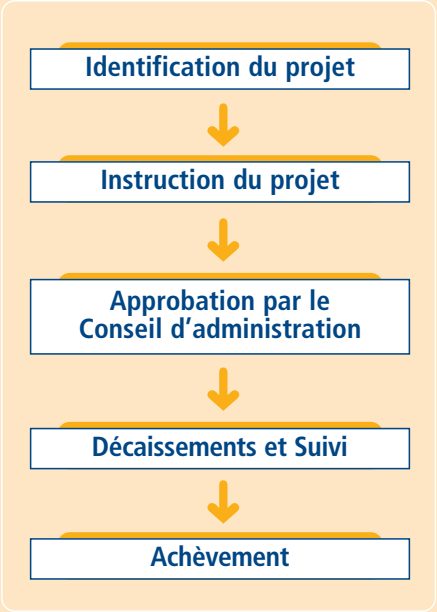
Les prêts sont octroyés conformément à un ensemble de critères précis du point de vue sectoriel, géographique et social. La demande de prêt est préparée par l'emprunteur, en étroite relation avec les services de la Banque.

Les demandes de prêt doivent être confortées par des garanties. Après avoir fait l'objet d'une analyse financière et technique par les équipes de la CEB, celles-ci sont soumises pour approbation au Conseil d'administration.



LES DIFFÉRENTES PHASES DU CYCLE DU PROJET A LA CEB

Le «cycle du projet» correspond aux différentes séquences marquant la vie d'un projet à la CEB :



Lors de cette phase, un dossier est élaboré recueillant tous les éléments nécessaires à la définition des objectifs du projet et des moyens nécessaires pour les atteindre.

Phase d'analyse du projet, notamment sous l'angle du montage financier et de sa faisabilité technique, en vue de la présentation au Conseil d'administration.

Après examen, approbation du projet par le Conseil d'administration.

Évaluation de la bonne exécution du projet et de l'utilisation des fonds décaissés.

Présentation d'un rapport donnant une description complète des travaux réalisés et des objectifs atteints dans le cadre du projet.

• enfin, **soutenir le développement du capital humain**, dans les domaines clés de la santé et de l'éducation favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

2. Modalités de financement et catégories de projets

La CEB propose des produits financiers variés pour répondre aux spécificités de chaque projet auquel elle contribue, en fonction de leur éligibilité et de leur catégorie.

Ainsi, la CEB peut octroyer des prêts à long terme, assortis le plus souvent d'un délai de franchise. Cette durée, de 10 à 30 ans, est d'autant plus essentielle qu'elle vise des investissements sociaux à la rentabilité différée. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'«externalités positives», sans créer de distorsions de concurrence.

Par les prêts qu'elle accorde, la Banque finance trois catégories de projets :

• des **projets individuels** (PI), caractérisés à la fois par un seul secteur et un seul site, ou bien plusieurs sites mais en nombre limité et techniquement reliés.

• des **projets sectoriels** (PS), composés de plusieurs sous-projets appartenant à un ou plusieurs secteurs. Ces projets doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de développement sectoriel mis en place au niveau national ou régional.

• et des **programmes multi-projets** (PM), qui regroupent des projets de petite taille bénéficiant d'un prêt de la Banque d'un montant maximum de € 5 millions, indépendamment du secteur d'intervention concerné.

La CEB accorde une attention particulière à la **qualité** des projets qu'elle finance, en vue d'en optimiser l'impact social. A ce titre, la Banque renforce de plus en plus son rôle d'**assistance** et de **suivi** tout au long du cycle de vie des projets (voir schéma ci-dessus).



A cet effet, **aux stades cruciaux de l'identification et de l'instruction**, la Banque s'assure de la conformité du projet avec les critères d'évaluation suivants : l'impact socio-économique du projet ; les aspects techniques du projet et l'analyse des coûts ; la capacité institutionnelle en matière de gestion du projet par l'emprunteur et/ou le bénéficiaire du prêt ; et les conséquences possibles sur l'environnement.

Une fois le projet approuvé par le Conseil d'administration, les services de la Banque, dans le cadre d'un suivi régulier, vérifient tout particulièrement l'avancement physique des travaux (par des visites sur sites), le respect des coûts, la mise en œuvre des procédures de passation des marchés, et la réalisation des objectifs sociaux prévus.

A l'**achèvement** du projet, la Banque vérifie que l'utilisation des fonds a été conforme aux objectifs et prévisions et s'assure de la réalisation du projet conformément au contrat et évalue les résultats physiques et sociaux obtenus.

Les services de la Banque ont également un rôle d'alerte sur les difficultés qui pourraient entraver la réussite du projet et de conseil dans leur résolution. Cette démarche est sous-tendue par la recherche de l'*efficacité* (à savoir le degré de réalisation des objectifs) et de l'*efficience* (c'est-à-dire l'utilisation des ressources déployées pour atteindre ces objectifs).

La Banque continue par ailleurs d'enrichir sa contribution :

• en amont des projets, par un recours accru aux **stratégies pays**, préparées en étroite coordination avec les autorités concernées et l'élaboration de politiques sectorielles au service du développement social durable

• ainsi qu'en aval, par l'accent mis sur l'**évaluation ex post** (voir encadré page 14) laquelle permet de mesurer l'impact social à moyen terme des projets et des programmes à l'issue de leur achèvement, tout en améliorant la qualité des projets en cours et à venir par effet d'apprentissage.



BOSNIE-HERZÉGOVINE
Reconstruction de logements pour réfugiés et personnes déplacées

LE COMPTE FIDUCIAIRE SÉLECTIF

En complément de ses instruments de prêt, la CEB dispose du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), qui a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la Banque.

En 2004, le CFS a été sollicité pour 4 projets situés en Bosnie-Herzégovine (réfugiés), Croatie (reconstruction d'écoles), Hongrie (prévention des catastrophes naturelles) et Moldova (santé). S'agissant des prêts décaissés, 9 projets ont bénéficié de bonifications du CFS.

Le CFS est également utilisé pour des dons à des fins humanitaires. Ainsi, la Banque a approuvé en 2004 plusieurs dons en faveur de plusieurs projets : en Bosnie-Herzégovine et Serbie et Monténégro (mis en œuvre avec le HCR) ; en Moldova (avec l'UNICEF). La Banque s'est également engagée cette année à verser une contribution dans le cadre de la création d'un Fonds d'Education Rom, prélevée sur le CFS (voir encadré page 23).

III - ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2004

En 2004, l'activité de la CEB s'est inscrite dans le respect des grandes orientations définies au cours des années précédentes : augmentation raisonnable de l'encours, maîtrise volontaire du volume des décaissements, intensification des interventions en faveur des pays d'Europe centrale et orientale et approfondissement de la valeur sociale ajoutée des interventions.



PROJETS APPROUVÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2000 à 2004

en milliers d'euros

	2004		Total 2000-2004	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	-	-	6 476	0,1
Allemagne *	60 000	3,4	1 155 000	12,8
Belgique	-	-	120 000	1,3
Bosnie-Herzégovine	8 000	0,5	8 000	0,1
Bulgarie	20 000	1,1	63 702	0,7
Chypre	17 054	1,0	390 641	4,3
Croatie	79 367	4,5	197 492	2,2
Danemark	-	-	100 000	1,1
Espagne	250 000	14,3	898 004	9,9
Estonie	-	-	10 587	0,1
Finlande	50 000	2,9	500 000	5,5
France	-	-	722 245	8,0
Grèce	-	-	4 102	<0,1
Hongrie	369 221	21,1	642 634	7,1
Irlande **	100 000	5,7	100 000	1,1
Islande	-	-	26 591	0,3
Italie ***	330 200	18,9	1 359 200	15,0
Lettonie	5 000	0,3	25 800	0,3
Lituanie	-	-	10 531	0,1
Malte	-	-	152 182	1,7
Moldova	-	-	6 000	0,1
Norvège	119 000	6,8	241 600	2,7
Pologne	75 000	4,3	590 705	6,5
Portugal	204 660	11,7	460 960	5,1
République slovaque	-	-	17 641	0,2
République tchèque	20 000	1,1	20 896	0,2
Roumanie	23 300	1,3	285 491	3,2
Slovénie	20 000	1,1	36 277	0,4
Suède	-	-	166 356	1,8
Turquie	-	-	736 425	8,1
TOTAL	**1 750 802**	**100,0**	**9 055 538**	**100,0**

* *au bénéfice des pays d'Europe centrale et orientale (2004)*
** *dont € 50 millions pour des projets approuvés en faveur des pays d'Europe centrale et orientale (2004)*
*** *dont € 100 millions au bénéfice des pays d'Europe centrale et orientale (2004)*

	2004		Total 2000-2004	
LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ****	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	781 198	44,6	4 308 226	47,6
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	26 044	1,5	107 819	1,2
Logement social	100 000	5,7	1 660 347	18,3
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle	416 000	23,8	1 530 450	16,9
Modernisation urbaine et rurale	239 154	13,6	1 009 610	11,2
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	711 969	40,7	2 373 084	26,2
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	399 421	22,8	1 422 311	15,7
Protection de l'environnement	282 131	16,1	704 704	7,8
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	30 417	1,8	246 069	2,7
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	257 635	14,7	2 374 228	26,2
Éducation	145 068	8,3	1 188 621	13,1
Santé	112 567	6,4	1 185 607	13,1
TOTAL	**1 750 802**	**100,0**	**9 055 538**	**100,0**

**** *Dans le cas des programmes, la répartition indicative par secteur d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*
NB: Il est à noter que les montants approuvés par la CEB représentent en moyenne 40% du volume total des investissements effectifs. L'impact des financements de la CEB correspond donc en réalité à 2,5 fois les montants indiqués dans ce tableau.



PROJETS APPROUVÉS
par contrepartie, en 2004

en millions d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	TYPE DE PROJET	SECTEURS	MONTANTS
Allemagne	KfW Bankengruppe *	PM	PME	47,5
	KfW Bankengruppe *	PM	Multi-sectoriel	12,5
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	PI	Réfugiés, migrants et populations déplacées	8
Bulgarie	Encouragement Bank	PM	PME	20
Chypre	Service des égouts de Limassol-Amathus	PI	Protection de l'environnement	17
Croatie	Gouvernement	PI	- Réfugiés, migrants et populations déplacées - Éducation	54
	Gouvernement	PS	Modernisation rurale	26
Espagne	Banco Santander Central Hispano	PM	Multi-sectoriel	200
	Banco Santander Central Hispano	PM	- Éducation - Santé	50
Finlande	OKO Bank	PM	Multi-sectoriel	50
Hongrie	Gouvernement	PS	Catastrophes naturelles	169
	OTP Bank	PM	PME	100
	Magyar Fejlesztési Bank	PM	PME	50
	Magyar Külkereskedelmi Bank	PM	PME	50
Irlande	DEPFA Bank plc **	PM	Multi-sectoriel	100
Italie	Gouvernement	PI	Catastrophes naturelles	175
	Banca OPI	PI	Catastrophes naturelles	55
	Banca Intesa *	PM	Multi-sectoriel	70
	Banca Intesa *	PM	PME	30
Lettonie	Vereinsbank Riga	PM	Multi-sectoriel	5
Norvège	Kommunalbanken Oslo	PM	Multi-sectoriel	119
Pologne	Europejski Fundusz Leasingowy	PM	PME	50
	Gouvernement	PM	- PME - Modernisation urbaine et rurale	25
Portugal	Banco Espirito Santo	PS	Protection de l'environnement	109
	Institut Nacional de Habitação	PM	Logement social	40
	Caixa Geral de Depósitos	PI	Protection de l'environnement	36
	Banco Português de Investimento	PM	Logement social	20
République tchèque	VB Leasing CZ	PM	PME	20
Roumanie	Volksbank Romania	PM	PME	20
	Gouvernement	PI	Santé	3
Slovénie	Nova Kreditna Banka Maribor	PM	PME	20
TOTAL				**1 751**

* *au bénéfice de pays d'Europe centrale et orientale*

** *dont 50% au bénéfice de pays d'Europe centrale et orientale*



Le montant des **projets approuvés** s'est élevé au cours de cet exercice à € 1 751 millions. On distingue, au sein de ce montant global, des sous-totaux de € 348 millions pour 8 projets individuels (PI), de € 323 millions pour 3 projets sectoriels (PS), et un autre de € 1 079 millions pour 22 programmes multi-projets (PM), répartis dans 17 pays d'opérations, dont 9 pays d'Europe centrale et orientale.

En termes de **prêts décaissés**, la modération volontaire des volumes s'est traduite par un montant global sensiblement comparable à celui de l'exercice précédent. Les prêts décaissés en 2004 ont ainsi représenté € 1 530 millions, dont € 484 millions pour les pays d'Europe centrale et orientale (soit 32% du volume total). Ils sont répartis sur un total de 21 pays d'intervention et 70 projets. Au 31 décembre 2004, l'encours de prêts s'élevait à € 10,8 milliards, réparti sur 31 pays.

La Banque entend par son intervention favoriser l'amélioration des conditions de vie et la cohésion sociale, en coopération avec les autorités nationales. La distribution sectorielle des projets approuvés et des prêts décaissés au cours de l'exercice 2004 reflète cette volonté.

1. Renforcement de l'intégration sociale

Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées

L'aide aux réfugiés et migrants est une des priorités statutaires de la CEB. Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur la construction ou la réhabilitation de centres d'accueil, de logements sociaux (provisoires et permanents), les programmes de médecine préventive, d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que les infrastructures de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a répondu aux demandes émises par plusieurs de ses États membres pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées. La CEB a en effet approuvé un montant total de près de € 108 millions (dont € 26 millions en 2004), pour la mise en œuvre de nouvelles opérations dans ce secteur.



SERBIE ET MONTÉNÉGRO
Reconstruction de logements pour les réfugiés

Cette année, une nouvelle opération en faveur de populations réfugiées a été approuvée en **Bosnie-Herzégovine**, pour un montant de € 8 millions, et a bénéficié d'une contribution du CFS. Ce projet porte sur la réhabilitation de quelque 1 100 logements endommagés pendant la guerre.

De même, en **Croatie**, un nouveau projet a été approuvé cette année en faveur du Gouvernement. Cette opération, qui a également reçu un soutien du CFS, consacrera € 18 millions au financement partiel de la construction et de la reconstruction d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du territoire croate, en faveur de populations réfugiées ou déplacées. Ce projet vise à renforcer la cohésion sociale dans le pays par l'instauration des conditions nécessaires pour dispenser un enseignement de qualité.

Par ailleurs, dans le cadre de la collaboration entre la CEB et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), la CEB a approuvé cette année deux dons en faveur de populations réfugiées et de personnes déplacées. Un don de 300 000 dollars US en faveur de la **Bosnie-Herzégovine** permettra de financer l'attribution de logements permanents à des ménages très vulnérables résidant encore dans des centres collectifs, dont les chefs de famille sont des femmes. Un autre don, de 700 000 dollars US en **Serbie et Monténégro**, sera destiné à financer un projet pour des réfugiés ayant opté pour l'intégration en Serbie.



SOUTIEN RENFORCÉ AUX COMMUNAUTÉS ROMS DANS UNE EUROPE ÉLARGIE

En juillet 2003, s'est tenue à Budapest une conférence régionale intitulée «Les Roms dans l'Europe élargie». Cette rencontre, organisée conjointement par la Banque mondiale, l'Open Society Institute (Fondation Soros), la Commission européenne et la CEB, a débouché sur :

1. la mise en place d'un programme pour les années 2005-2015, la «Décennie de l'intégration des Roms», dont le but est d'améliorer la condition sociale et économique des Roms par un soutien concentré dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé publique et du logement.

La Décennie a été officiellement lancée le 2 février 2005 à Sofia (Bulgarie), en présence des premiers ministres des huit pays bénéficiaires de la Décennie.

2. la création d'un Fonds d'Éducation Rom (FER), destiné à soutenir financièrement, par l'octroi de dons, la mise en œuvre de projets de formation et de rattrapage scolaire des Roms, à tous les âges : jeunes enfants, adolescents et adultes.

Afin de permettre la mise en place du FER, une Conférence des donateurs, organisée conjointement par la Banque mondiale, la CEB et l'Open Society Institute, s'est tenue à Paris, les 2 et 3 décembre 2004.

Cet événement est l'aboutissement du processus visant à doter le Fonds d'une réelle assise financière pour les années 2005 et suivantes. A cette occasion, se sont réunis 70 représentants des organisations internationales, des pays donateurs, des huit pays bénéficiaires de la «Décennie de l'intégration des Roms», des organisations Roms et des fondations privées.

Lors de la Conférence des donateurs, la CEB a annoncé qu'elle accueillerait dans ses locaux une partie des services du FER et qu'elle verserait au Fonds une contribution de € 500 000, prélevée sur son Compte Fiduciaire Sélectif, à laquelle s'ajoutera un montant de près de € 60 000 issu du Compte fiduciaire alimenté par la Finlande.

S'agissant des **prêts décaissés** en 2004 pour l'aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées, la Banque a versé cette année un total de € 22 millions en faveur de la **Croatie**.

Logement social

Les opérations financées par la CEB dans ce secteur concernent des projets de construction et de réhabilitation de logements en faveur de populations à bas revenus. Les projets peuvent également viser l'accès à la propriété ou la location dans le cadre de la construction de logements neufs, de la rénovation ou la réhabilitation de logements existants, ou encore la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation.

Au cours des cinq dernières années, la CEB est intervenue en matière de financement du logement social pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de € 1 660 millions, soit 18,3% du total des approbations pour la période 2000-2004 (€ 9 056 millions).

En 2004, la CEB a approuvé trois nouvelles opérations dans ce secteur (une en **Finlande** et deux au **Portugal**),



BULGARIE
Logements pour les Roms à Sofia





«L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»
PME de textile, fabrication de vêtements

pour un montant total de € 100 millions (soit 5,7% du total des projets approuvés).

En **Finlande**, un programme de prêts avec *OKO Bank*, permettra de consacrer € 40 millions à des projets permettant d'améliorer les conditions de logement de personnes à faibles revenus, sur l'ensemble du territoire finlandais.

Au **Portugal**, le premier programme de prêts (€ 20 millions), avec *Banco Português de Investimento*, portera sur le financement de la construction et de la rénovation de logements sociaux. Le deuxième, d'un montant de € 40 millions, sera mis en œuvre à travers *Instituto Nacional de Habitação*. Il portera sur le financement partiel de programmes d'acquisition de logements sociaux destinés à être revendus à des communes.

En ce qui concerne les **prêts décaissés** en faveur du logement social, la Banque a versé en 2004 un montant de € 294 millions, soit 19,2% du total des décaissements effectués dans l'année.

Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle

La CEB privilégie deux axes d'intervention en faveur de la création et du maintien d'emplois : le soutien à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME), gisement principal d'emplois nouveaux, et la formation professionnelle. S'agissant de la formation professionnelle, l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de ceux et celles qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail.

Ainsi, la Banque intervient en faveur de PME de régions défavorisées en finançant des projets ayant pour but la création et le maintien d'emplois permanents et saisonniers.

Au cours des 5 dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de € 1 530 millions.

Pour la seule année 2004, le montant des projets approuvés a représenté € 416 millions (soit 23,8% du total des projets approuvés cette année).

Ainsi, la Banque financera plusieurs nouvelles opérations pour des projets d'investissements productifs en vue de la préservation et de la création d'emplois dans des PME. Parmi celles-ci, un nouveau programme de prêt en **Bulgarie**, avec *Encouragement Bank* (€ 20 millions), un autre en **Roumanie** avec *Volksbank Romania* (€ 20 millions), et un troisième en **Slovénie** avec *Nova Kreditna Banka Maribor*, avec € 20 millions destinés au financement de 100 à 130 sous-projets dans les secteurs de la manufacture, de la construction, du commerce et des services.

Par ailleurs, la Banque a approuvé trois nouveaux programmes de prêts en **Hongrie** en vue de la préservation et de la création d'emplois dans des PME. Le premier programme (€ 50 millions) avec *Magyar Külkereskedelmi Bank*, pour le financement de plus de 150 projets individuels en faveur de PME situées sur tout le territoire hongrois ; le deuxième (€ 100 millions) avec *OTP Bank* prévoit de financer entre 500 et 1 000 projets individuels, à travers le pays ; le troisième programme de prêts (€ 50 millions), avec *Magyar Fejlesztési Bank* (*MFB*), permettra de cofinancer des projets d'investissement individuels en faveur de PME dans le cadre du «Programme de crédit de la MFB pour





SUÈDE
Logements sociaux pour personnes handicapées à Visby

le développement technologique en Europe». Compte tenu de la taille moyenne des projets financés à ce jour par le programme, la CEB cofinancerait quelque 400 projets individuels.

En **Pologne**, deux nouveaux programmes de prêts ont été approuvés cette année. Le premier, avec le Gouvernement, consacrera € 6 millions au développement du secteur privé et à la création d'emplois dans des PME situées dans les régions de Silésie et de Malopolska. Il s'agira d'entreprises ayant des objectifs de développement précis et dûment motivés, comme par exemple le passage aux nouvelles technologies, l'amélioration de la conception du produit, la recherche de nouveaux partenaires internationaux, la formation du personnel dans des domaines essentiels.

Le second (€ 50 millions), avec *Europejski Fundusz Leasingowy SA* (*EFL*), permettra de cofinancer un programme de crédit-bail pour créer et préserver des emplois dans des PME polonaises, essentiellement pour des véhicules à usage commercial, du matériel informatique et de bureau, et des machines et équipements nécessaires aux PME pour la poursuite et le développement de leurs activités.

Enfin, un autre programme de prêts (€ 20 millions) a également été approuvé cette année en **République tchèque**, avec *VB Leasing CZ*. Cette nouvelle opération permettra notamment de financer des investissements en équipements, matériel et technologies dans des PME locales, pour les aider à maintenir et développer leurs activités.

Les **prêts décaissés** en 2004 au titre d'opérations en faveur de la création et du maintien d'emplois dans des PME se sont élevés à € 297 millions, soit 19,4% du total des décaissements.

Modernisation urbaine et rurale

Cette année encore, la CEB est intervenue en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales de régions défavorisées.

Les projets financés par la CEB en matière de **modernisation des zones urbaines** concernent des villes ou des quartiers dégradés dans lesquels un manque d'infrastructures ou d'équipements sociaux et culturels est manifeste. Ces projets portent sur l'amélioration ou la création d'infrastructures de services telles que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, la voirie et les égouts. Ils servent aussi à améliorer les équipements sociaux et culturels comme les services médicaux de base, les écoles primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres socio-culturels et sportifs, les parcs d'exposition et l'aménagement des espaces verts.

Parallèlement, la Banque concentre ses interventions en faveur de la **modernisation rurale** dans les régions ayant une population active dans le secteur agricole égale ou supérieure à 10% du total de la population active régionale, et ayant un revenu en dessous de la moyenne nationale. Les opérations financées concernent des projets d'infrastructures telles que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, la création de routes, les infrastructures d'irrigation et les équipements sociaux et culturels.

Au cours de la période 2000-2004, la Banque est intervenue en matière de modernisation urbaine et rurale pour un montant total de projets approuvés de plus de € 1 milliard.



PRÊTS DÉCAISSÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2000 à 2004

en milliers d'euros

	2004		Total 2000-2004	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	2 329	0,2	3 002	<0,1
Allemagne *	52 500	3,4	766 146	9,3
Belgique	80 000	5,2	222 735	2,7
Bulgarie	28 088	1,8	50 184	0,6
Chypre	37 600	2,5	363 618	4,4
Croatie	23 191	1,5	103 645	1,3
Danemark	50 000	3,3	100 000	1,2
Espagne	153 000	10,0	1 360 091	16,5
Estonie	-	-	8 541	0,1
Finlande	82 500	5,4	385 000	4,7
France	50 000	3,3	917 806	11,1
Grèce	-	-	248 217	3,0
Hongrie	174 295	11,4	377 795	4,6
Irlande **	50 000	3,3	50 000	0,6
Islande	-	-	26 431	0,3
Italie ***	263 761	17,2	1 102 186	13,3
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	3 000	0,2	15 635	0,2
Lettonie	4 513	0,3	16 923	0,2
Lituanie	2 972	0,2	13 185	0,2
Malte	-	-	118 000	1,4
Norvège	-	-	128 788	1,6
Pologne	23 311	1,5	440 040	5,3
Portugal	289 826	18,9	523 680	6,3
République slovaque	6 495	0,4	32 803	0,4
Roumanie	88 660	5,8	195 744	2,4
Saint-Marin	-	-	1 162	<0,1
Slovénie	-	-	40 697	0,5
Suède	-	-	110 251	1,3
Turquie	63 897	4,2	537 448	6,5
TOTAL	**1 529 938**	**100,0**	**8 259 753**	**100,0**

* *dont € 42,5 millions au bénéfice des pays d'Europe centrale et orientale (2004)*
** *dont € 25 millions pour des projets dans les pays d'Europe centrale et orientale (2004)*
*** *dont € 60 millions au bénéfice des pays d'Europe centrale et orientale (2004)*

	2004		Total 2000-2004	
LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ****	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	793 485	51,8	3 764 066	45,5
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	21 625	1,4	87 147	1,1
Logement social	294 055	19,2	1 601 578	19,4
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle	296 988	19,4	1 186 947	14,3
Modernisation urbaine et rurale	180 817	11,8	888 394	10,7
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	406 283	26,6	2 491 768	30,2
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	158 436	10,4	1 483 450	18,0
Protection de l'environnement	226 864	14,8	875 410	10,6
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	20 983	1,4	132 908	1,6
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	330 170	21,6	2 003 919	24,3
Éducation	196 216	12,8	997 362	12,1
Santé	133 954	8,8	1 006 557	12,2
TOTAL	**1 529 938**	**100,0**	**8 259 753**	**100,0**

*****Dans le cas des programmes, la répartition indicative par secteur d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*



PRÊTS DÉCAISSÉS
par contrepartie, en 2004

en millions d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	TYPES DE PROJET	SECTEURS	MONTANTS
Albanie	Gouvernement	PI	Modernisation urbaine et rurale	2
	Gouvernement	PI	Santé	<1
Allemagne	KfW Bankengruppe *	PM	PME	25
	KfW Bankengruppe *	PM	Multi-sectoriel	17,5
	Deutsche Kreditbank	PM	Éducation, Santé	10
Belgique	Dexia Banque Belgique	PM	Multi-sectoriel	50
	KBC Bank	PM	Éducation, Santé	25
	KBC Bank	PM	PME	5
Bulgarie	Raiffeisen Bank	PM	PME	20
	Encouragement Bank	PM	PME	7
	Gouvernement	PI	Catastrophes naturelles	1
	Gouvernement	PI	Logement social	<1
Chypre	Electricity Authority of Cyprus	PI	Modernisation rurale	31
	Service des égouts de Limassol-Amathus	PI	Protection de l'environnement	7
Croatie	Gouvernement	PI	Réfugiés, migrants et populations déplacées	22
	Gouvernement	PI	Santé	1
	Gouvernement	PI	Patrimoine historique	<1
Danemark	KommuneKredit, Copenhagen	PM	Logement social	50
Espagne	Banco Santander Central Hispano	PM	Multi-sectoriel	100
	Banco Santander Central Hispano	PM	Éducation, Santé	25
	Xunta de Galicia	PI	Modernisation rurale	28
Finlande	OKO Bank	PM	Multi-sectoriel	50
	Municipality Finance, Helsinki	PM	Multi-sectoriel	25
	Ville de Vantaa	PI	Éducation, Santé	7,5
France	Crédit du Nord	PM	PME	25
	Crédit d'équipement des PME	PM	PME	25
Hongrie	Gouvernement	PM	Logement social	72
	Gouvernement	PI	Catastrophes naturelles	8
	Gouvernement	PS	Catastrophes naturelles	5
	OTP Bank	PM	PME	50
	Magyar Fejlesztési Bank	PM	PME	40
Irlande	DEPFA Bank plc **	PM	Multi-sectoriel	50
Italie	Gouvernement	PI	Catastrophes naturelles	105
	Banca OPI	PM	Education, Santé	75
	Banca OPI *	PM	Multi-sectoriel	50
	Banca OPI	PI	Catastrophes naturelles	24
	Banca Intesa *	PM	PME	10
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	Gouvernement	PI	Logement social	3
Lettonie	Mortgage and Land Bank of Latvia	PM	Logement social	3
	Mortgage and Land Bank of Latvia	PM	PME	<1
	Hansabanka	PM	PME	1
Lituanie	Gouvernement	PM	Éducation	3
	Siauliu Bankas	PM	PME	<1
Pologne	Bank Inicjatyw Spoleczno-Ekonomicznych	PM	Multi-sectoriel	15
	Bank Gospodarstwa Krajowego	PM	Logement social	7
	Université de Varsovie	PI	Éducation	<1
Portugal	Banco Espirito Santo	PS	Protection de l'environnement	97
	Banco Espirito Santo	PM	PME	25
	Caixa Geral de Depósitos	PM	Multi-sectoriel	50
	Caixa Geral de Depósitos	PI	Protection de l'environnement	30
	Instituto Nacional de Habitação	PM	Logement social	53
	Banco Comercial Português	PM	Multi-sectoriel	25
	Banco Português de Investimento	PM	Logement social	10
République slovaque	Slovak Water Management Enterprise	PI	Catastrophes naturelles	5,5
	Gouvernement	PI	Patrimoine historique	1
	Slovak Guarantee and Development Bank	PI	Logement social	<1
Roumanie	Gouvernement	PI	Éducation	53
	Gouvernement	PI	Logement social	25
	Gouvernement	PI	Catastrophes naturelles	10
	Gouvernement	PI	Santé	1
	Gouvernement	PI	Multi-sectoriel	<1
Turquie	Gouvernement	PM	PME	54
	Gouvernement	PI	Modernisation rurale	10
TOTAL				**1 530**

** au bénéfice de pays d'Europe centrale et orientale*
*** dont 50% au bénéfice de pays d'Europe centrale et orientale*



Pour le seul exercice 2004, le montant total des **approbations de nouvelles opérations** a représenté € 239 millions, soit 13,6% du montant total des approbations, et celui des décaissements € 181 millions, soit 11,8% du montant total des prêts décaissés.

Ainsi, un nouveau programme de prêts a été approuvé cette année en **Allemagne** avec *KfW Bankengruppe*. Cette opération permettra de consacrer € 5 millions au financement de projets d'infrastructures urbaines et rurales mis en œuvre dans des communes situées dans **6 pays d'Europe centrale et orientale** (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque et République tchèque).

De même, une nouvelle opération (€ 26 millions) a été approuvée en **Croatie** avec le Gouvernement. Celle-ci vise à l'amélioration des conditions de vie des populations des îles de la mer Adriatique par le biais d'investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'environnement.

La Banque a également approuvé un programme en **Espagne** avec *Banco Santander Central Hispano*. A travers cette nouvelle opération, € 120 millions porteront à la fois sur des projets de modernisation rurale et d'amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines défavorisées. En matière d'infrastructures urbaines, il s'agira de la construction d'équipements sociaux et culturels tels que les services médicaux de base, les écoles primaires et secondaires, les centres socio-culturels ou sportifs. Au titre de la modernisation rurale, le prêt de la CEB permettra de financer, dans les zones éligibles, des infrastructures telles que l'adduction d'eau potable, l'adduction d'électricité et de gaz, les réseaux de télécommunications ainsi que la construction des routes, égouts et infrastructures d'irrigation.

Un nouveau programme de prêts approuvé en **Lettonie** avec *Vereinsbank Riga* consacrera plus de € 800 000 au financement partiel de petits projets destinés à améliorer et moderniser diverses infrastructures urbaines et rurales, notamment dans les régions les plus pauvres du pays. Les projets concernés bénéficieront des fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne.

En **Norvège**, un programme de prêt avec *Kommunalbanken* consacrant € 23,8 millions au financement partiel d'investissements en matière d'infrastructures urbaines et rurales a été approuvé cette année. Cette opération est la suite d'un programme déjà mis en œuvre avec cette même banque, et dont les résultats sur le plan social ont été très performants.

Enfin, en **Pologne**, un nouveau programme approuvé cette année en faveur du Gouvernement, permettra d'affecter € 19 millions au cofinancement de projets d'amélioration des infrastructures de base et des réseaux de communication, pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser leur développement. Il devrait porter notamment sur les mesures suivantes : desserte des zones industrielles et commerciales par des voies raccordées au réseau routier principal ; construction d'usines de traitement des déchets industriels et des eaux usées ; transformation de bâtiments, pour les mettre à la disposition des entreprises (pépinières d'entreprises, centres commerciaux et centres d'affaires, etc.) ; rénovation de quartiers urbains délabrés, en améliorant les possibilités de développement des activités touristiques et de loisir ; création de parcs d'activités ; formation professionnelle.

Les **prêts décaissés** en faveur de projets de modernisation urbaine et rurale se sont élevés en 2004 à € 181 millions, soit 11,8% du total des décaissements.

2. Gestion de l'environnement

A travers ses projets en faveur des régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques (une des deux priorités statutaires de la Banque) et des actions de sauvegarde du patrimoine historique, la CEB a su développer une expertise de premier plan en matière de gestion de l'environnement.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2000-2004, un montant cumulé de près de € 2,4 milliards en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2004, le montant des **approbations de projets** a été de € 712 millions. Parallèlement, depuis 2000, les **prêts décaissés** en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de € 2,5 milliards, soit 30,2% du total des décaissements.



HONGRIE : LE PLAN VÁSÁRHELYI ET L'ACTION DE LA CEB POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

La Hongrie est exposée à un risque élevé d'inondation, en particulier dans les bassins du Danube et de la Tisza, et s'est dotée de ce fait de vastes infrastructures de prévention des inondations.

Suite aux inondations de 1998, le Gouvernement hongrois a adopté une série de mesures visant à améliorer les infrastructures de prévention des inondations et a investi € 450 millions pour la protection contre les inondations, la reconstruction et les indemnisations. Dès 1999, la CEB a soutenu cet effort en participant au financement de deux projets de reconstruction et de développement de systèmes de lutte et de protection contre les inondations dans le bassin de la Tisza, pour un montant total de € 170 millions.

En octobre 2003, le Gouvernement a approuvé le Plan Vásárhelyi, élaboré à partir des programmes antérieurs. Ce plan introduit de nouveaux éléments en matière de protection contre les inondations. Jusqu'alors, la protection de la vallée de la Tisza contre les inondations reposait sur l'ambitieux projet conçu et réalisé par Pál Vásárhelyi au XIX^{è} siècle.

Le nouveau concept, entièrement repensé, vise à réduire l'amplitude des inondations en améliorant la capacité d'évacuation des eaux excédentaires par le lit majeur et en mettant en œuvre un système de stockage et d'écrêtement des crues dans les plaines inondables. Le Plan prévoit également des mesures d'investissement pour le développement et la création d'emplois dans la région.

Ce Plan, qui coûtera en tout quelque € 680 millions, devrait être réalisé sur une période d'une dizaine d'années. Il permettra non seulement de prévenir de nouvelles inondations mais aussi, en tant qu'investissement majeur en matière d'infrastructures, il servira également de catalyseur pour le développement régional et la création d'emplois.

C'est dans ce cadre que la CEB a approuvé en 2004 un nouveau projet de € 169 millions, en matière de reconstruction et de prévention des catastrophes naturelles, dans la vallée du fleuve Tisza.

Pour la seule année 2004, ce montant a été de € 406 millions, dont 15% au bénéfice des pays d'Europe centrale et orientale.

Catastrophes naturelles ou écologiques : reconstruction et actions préventives

Les opérations mises en œuvre ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées nécessitant un appui financier immédiat, et d'autre part de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques.

Dans le premier cas, des financements d'urgence sont systématiquement proposés aux États membres confrontés à des situations de ce type, et des procédures accélérées sont prévues pour l'instruction et l'approbation de ces projets. Les projets concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées, et plus précisément les infrastructures de base, telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en électricité et en gaz.



ROUMANIE
Travaux de prévention des inondations le long de la rivière Olt



La Banque est intervenue au cours des 5 dernières années dans **7 pays** (Allemagne, Espagne, Hongrie, Italie, Roumanie, Slovénie et Turquie). Au cours de la période 2000-2004, le montant total des projets approuvés a représenté € 1 422 millions.

Pour le seul exercice 2004, le montant total des **approbations de nouvelles opérations** dans ce secteur a représenté € 399 millions, répartis entre deux pays (Hongrie et Italie), soit 22,8% du montant total des approbations.

Ainsi, en matière de reconstruction et de prévention des catastrophes naturelles, la Banque a approuvé un nouveau projet (€ 169 millions) en **Hongrie**. Ce projet permettra de cofinancer d'importants travaux de prévention des inondations dans la vallée du fleuve Tisza, tels qu'ils sont définis dans la phase I du nouveau Plan Vásárhelyi, approuvé par le Gouvernement hongrois en octobre 2003 (voir encadré page 29).

En **Italie**, la Banque a également approuvé cette année un projet (€ 175 millions), avec le Gouvernement, pour la reconstruction et la rénovation d'infrastructures et de bâtiments dans 6 régions du nord du pays frappées par des inondations entre 1994 et août 2003.

Enfin, toujours en **Italie**, un nouveau projet (€ 55 millions) avec *Banca OPI* permettra de financer la poursuite des travaux de reconstruction rendus nécessaires à la suite des inondations ayant frappé la Toscane en novembre 2000 ainsi que des travaux de consolidation et de protection des terrains dans le bassin du fleuve Arno.



TURQUIE
Irrigation de cultures maraîchères en Anatolie

Au cours de l'année, la Banque a financé 7 opérations dans **5 pays** (Bulgarie, Hongrie, Italie, République slovaque, Roumanie) frappés par des catastrophes naturelles ou écologiques majeures. Ainsi, les **prêts décaissés** en faveur de projets de reconstruction et d'actions préventives se sont élevés en 2004 à € 158 millions, soit 10,4% du total des décaissements.

Protection de l'environnement

Les initiatives mises en œuvre dans ce secteur présentent aujourd'hui une large diversité géographique. Parallèlement à son action spécifique en la matière, il convient de rappeler que la Banque tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit.

Au cours des 5 dernières années (2000-2004), la Banque a approuvé de nouveaux projets dans ce secteur pour un montant cumulé de près de € 705 millions.

En 2004, plusieurs nouvelles opérations ont été approuvées, pour un montant total de € 282 millions.

Ainsi, parmi celles-ci, à **Chypre**, un projet additionnel a été approuvé en faveur du Service des égouts de Limassol-Amathus, pour un montant de € 17 millions. Ce projet permettra de poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur pour les égouts et l'écoulement des eaux de la zone urbaine de Limassol-Amathus. L'extension du réseau devrait ouvrir à environ 200 000 personnes l'accès aux services des égouts dans le secteur de Limassol. Ces bénéficiaires seront à la fois des résidents permanents (y compris des réfugiés, dont le nombre est estimé à 15 000) et les touristes, qui entraînent jusqu'à 50% d'augmentation du volume des eaux usées pendant la haute saison touristique.

La Banque a également approuvé un nouveau programme en **Espagne** avec *Banco Santander Central Hispano* : € 80 millions seront consacrés au financement partiel de la construction d'infrastructures destinées à la protection de l'environnement, telles que les unités de traitement de déchets solides et des eaux usées,





PORTUGAL
Assainissement des eaux à Barcelos

l'assainissement des cours d'eau, la dépollution et la protection du sol et de la nappe phréatique, la protection contre les nuisances sonores, ou encore la production d'énergie renouvelable et non polluante.

Enfin, deux nouveaux projets en matière de protection de l'environnement ont été approuvés cette année au **Portugal**. Le premier projet, mis en œuvre avec *Banco Espirito Santo* (€ 109 millions), est destiné au financement partiel des dépenses d'équipements dans le domaine de l'énergie éolienne, dans toutes les régions du Portugal.

Le deuxième projet, avec *Caixa Geral de Depósitos* (€ 36 millions) permettra de financer partiellement la construction d'un parc d'éoliennes à Serra dos Candeeiros. Grâce à la production d'électricité à partir de ressources renouvelables, ces projets permettront de répondre en partie à la demande croissante d'énergie, sans aggraver la pollution globale, contribuant ainsi à réduire les émissions toxiques dans l'atmosphère.

Les **prêts décaissés** en faveur de projets de protection de l'environnement se sont élevés en 2004 à € 227 millions, soit 14,8% du total des décaissements.

Sauvegarde du patrimoine historique et culturel

Au cours de la période 2000-2004, la Banque a approuvé un montant total de € 246 millions. En 2004, les **approbations de projets** en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments de patrimoine historique et culturel se sont élevés à plus de € 30 millions.

Parmi les opérations approuvées cette année, un nouveau programme de prêts sera mis en œuvre avec *Banca Intesa*. Il permettra de consacrer € 10 millions au financement de projets de sauvegarde du patrimoine historique et culturel mis en œuvre par des municipalités de **Croatie, Hongrie, République slovaque** et **République tchèque**.

Au titre des **prêts décaissés** en 2004, un total de € 21 millions a été versé cette année en faveur de projets dans ce secteur, soit 1,4% du montant total des prêts décaissés au cours de l'année.

3. Développement du capital humain

La CEB contribue au développement du capital humain à travers ses financements en matière d'éducation et de santé. La Banque intervient dans ces deux secteurs, tant du point de vue de la construction ou de la réhabilitation d'infrastructures que de celui de la fourniture d'équipements.

On rappellera que ces deux secteurs jouent un rôle primordial dans la recherche d'un développement équilibré et d'une meilleure cohésion sociale en Europe. De fait, des services modernes d'éducation et de santé sont essentiels pour promouvoir la croissance économique, le développement, tant régional que national de l'Europe, et la réduction des inégalités.



ITALIE
Sauvegarde de Venise : réhabilitation des rives à Burano



Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2000-2004, un montant cumulé de près de € 2,4 milliards en termes de **projets approuvés**. Pour la seule année 2004, le montant des approbations de projets a été de près de € 258 millions (soit 14,7% du total des projets approuvés cette année), dont € 82 millions en faveur des pays d'Europe centrale et orientale.

Parallèlement, depuis 2000, les **prêts décaissés** en faveur du développement du capital humain ont représenté un montant cumulé de € 2 milliards, soit 24,3% du total des décaissements. Pour la seule année 2004, ce montant a été de € 330 millions, dont € 88 millions au bénéfice des pays d'Europe centrale et orientale.

Éducation

La CEB intervient à tous les niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles primaires, d'établissements secondaires ou d'universités.

Ainsi, la Banque finance la construction, la modernisation d'infrastructures scolaires et la fourniture d'équipements pédagogiques modernes. Au cours des dernières années, la CEB a approuvé de nouvelles opérations pour un montant cumulé de près de € 1,2 milliard (2000-2004).

En 2004, le montant total des **approbations** dans ce secteur s'est élevé à € 145 millions, soit 8,3% du montant total des projets approuvés cette année.



POLOGNE
Réhabilitation et extension de l'Université de Varsovie

La Banque a approuvé un nouveau projet (€ 36 millions) en **Croatie**. Ce projet sera destiné à financer partiellement la construction et la reconstruction d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du territoire croate. Les travaux envisagés comprennent l'achat de matériel pour équiper les installations réparées ou nouvelles, et, dans certains cas, la construction de salles de gymnastique annexées aux bâtiments scolaires.

Un autre programme de prêts en **Espagne** sera mis en œuvre à travers *Banco Santander Central Hispano*. Un montant de € 25 millions sera consacré à la modernisation d'infrastructures d'éducation dans des localités et régions économiquement défavorisées du pays.

Par ailleurs, un nouveau programme de prêts approuvé cette année en **Finlande**, avec *OKO Bank*, permettra de consacrer € 5 millions au financement partiel de projets de construction de résidences universitaires, mis en œuvre par les collectivités locales ou des organisations spécifiques comme des associations d'étudiants.

Enfin en **Norvège**, un nouveau programme de prêts, approuvé cette année avec *Kommunalbanken* consacrera près de € 48 millions au financement partiel d'investissements en matière d'infrastructures d'éducation. Cette nouvelle opération est la suite d'un programme déjà mis en œuvre avec cette même banque, et dont les résultats sur le plan social ont été estimés satisfaisants.

Les **montants décaissés** en faveur de projets d'éducation se sont élevés en 2004 à € 196 millions, soit 12,8% du total des décaissements.

Santé

Favoriser l'accès de tous à des services de santé fiables contribue à l'édification d'une plus grande cohésion sociale en Europe. C'est ainsi que, dans le secteur de la santé, la CEB participe au financement de la construction, de la rénovation et de la modernisation d'infrastructures médicales comme des centres de soins de proximité, des hôpitaux, des centres hospitaliers universitaires ou des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.



FINANCEMENT DE NOUVEAUX SERVICES SOCIAUX EN FAVEUR DES ENFANTS DES RUES

En 2004, la CEB a approuvé en Roumanie un projet (€ 3,3 millions) pour le financement partiel d'un programme en faveur des enfants abandonnés.

Ce projet permettra de créer une vingtaine de centres (abris, centres de soins de jour, foyers de petite capacité, centres d'accueil d'urgence) pouvant accueillir 300 enfants, de jour comme de nuit. Au cours des trois premières années de fonctionnement, environ 3 000 enfants devraient en bénéficier. Parallèlement, environ 150 travailleurs sociaux recevront une formation spécialisée, notamment en matière de prévention et de traitement du phénomène de la toxicomanie et de la toxicodépendance.

Avec cette nouvelle opération approuvée cette année pour la mise en place de nouvelles catégories de services en faveur des enfants des rues en Roumanie, non seulement la CEB permet au Gouvernement de réaliser l'un des derniers objectifs de son processus de réforme des services de protection de l'enfance, mais elle souligne aussi sa position parmi les organisations les plus actives dans ce domaine dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la ligne de deux précédents programmes de prêts de la CEB, destinés à améliorer les conditions de vie d'enfants abandonnés, en Roumanie et en Lituanie :

- **un premier projet, approuvé en 1997 en faveur de la Roumanie (€ 10 millions), a permis à la CEB de financer la reconversion d'orphelinats en structures de services de proximité, dans le cadre du programme de réforme du système de protection de l'enfance lancé par le Gouvernement roumain.**

- **une seconde opération, approuvée en 1999 en faveur de la Lituanie (€ 2 millions), a porté sur la remise en état de centres destinés à recevoir notamment des enfants abandonnés ou maltraités en Lituanie. Ce projet a également permis de promouvoir la cohésion sociale en apportant une assistance sociale et des services de communauté (conçus pour éviter le placement des enfants dans des institutions) à cette catégorie de population particulièrement vulnérable.**

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé de nouvelles opérations pour un montant cumulé de près de € 1,2 milliard.

Pour la seule année 2004, le montant total des **projets approuvés** dans ce secteur s'est élevé à près de € 113 millions, soit 6,4% du montant total des approbations.



CHYPRE
Rénovation des écoles

En **Espagne**, un nouveau programme de prêts, mis en œuvre à travers *Banco Santander Central Hispano*, consacrera € 25 millions à l'amélioration de la qualité des services de santé situés dans des localités et régions économiquement défavorisées du pays. Ce projet devrait permettre d'améliorer l'accès aux services sociaux, et par conséquent promouvoir la cohésion sociale dans le pays.

De même, en **Finlande**, un nouveau programme de prêts approuvé avec *OKO Bank* consacrera € 5 millions au financement partiel de projets de construction de maisons de retraite et de logements pour personnes handicapées, mis en œuvre par les collectivités locales ou des organisations s'occupant de personnes âgées. Ce programme est la suite d'une précédente opération, réalisée également avec *OKO Bank*, dans le domaine de la santé.





CROATIE
Hôpital Général à Sisak

cadre de la coopération entre la CEB et l'UNICEF (coordinateur du projet) en faveur d'enfants abandonnés ou en difficulté. Un don de 200 000 dollars US permettra de financer la transformation d'un orphelinat en centre d'accueil et de soutien temporaire pour environ 300 enfants abandonnés ou en risque d'abandon ainsi que pour des jeunes mères en situation de détresse.

La Banque a versé cette année un total de € 134 millions (soit 8,8% du total des décaissements réalisés au cours de l'année) au titre des **prêts décaissés** en faveur de projets dans le domaine de la santé.

Enfin, la Banque financera un nouveau projet en **Roumanie** (€ 3 millions), mis en œuvre avec le Gouvernement. Cette opération permettra de mettre en place de nouveaux services sociaux pour les enfants abandonnés, y compris des enfants toxicomanes. Elle intègrera la prévention et le traitement du phénomène de la toxicomanie et de la toxicodépendance (voir encadré page 33).

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS), a également été sollicité cette année en faveur de la **Moldova**, dans le

En 2004, la répartition, tant des approbations de nouveaux projets que des décaissements, témoigne de la fidélité de la CEB à ces **trois grandes lignes d'action** que sont l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le développement du capital humain.

Cette année, ces financements ont permis de porter l'encours de prêts à € 10,8 milliards et le stock de projets en attente de financement à € 2,6 milliards. Cette dernière donnée constitue naturellement pour la CEB une solide réserve d'intervention pour les exercices à venir.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

I - L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2004

L'année 2004 a débuté sur une note optimiste, dans l'espoir de la consolidation du retour à la croissance après les signes encourageants enregistrés au cours du second semestre 2003. Cela étant, l'année se termine en demi teinte, avec la très forte baisse du dollar US, tout particulièrement contre l'euro, et la très forte volatilité des cours du pétrole à un niveau très haut.

Le bilan général de l'année 2004 montre que l'économie mondiale a renoué avec des taux de croissance relativement élevés. Cela étant, elle devrait se stabiliser à un niveau plus modéré en 2005. La hausse des taux d'intérêt court terme, sauf en Eurozone, l'accélération de la hausse des prix des matières premières, la fin de certains encouragements budgétaires, sont autant de facteurs qui expliquent cette perspective de ralentissement. On notera tout particulièrement la volatilité du prix du pétrole, dont l'impact sur la croissance mondiale est très difficile à établir.

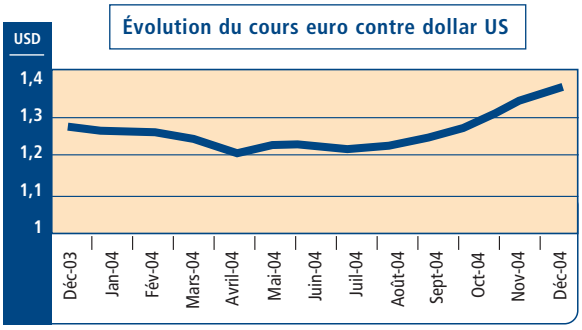
Il convient de souligner que, malgré les bons chiffres de croissance en 2004, les créations d'emplois dans les grands pays industrialisés sont restées faibles, ce qui apporte un élément d'incertitude sur la reprise de la consommation et la consolidation des chiffres de croissance.

Enfin, des risques géopolitiques demeurent, tout particulièrement au Proche Orient, et sont de nature à renforcer un certain climat d'inquiétude qui prévaut aujourd'hui dans le monde économique.

Aux États-Unis : élections présidentielles et croissance soutenue

L'année a été marquée par les élections présidentielles, et les résultats économiques en ont été l'un des enjeux majeurs.

Évolution du cours euro contre dollar US



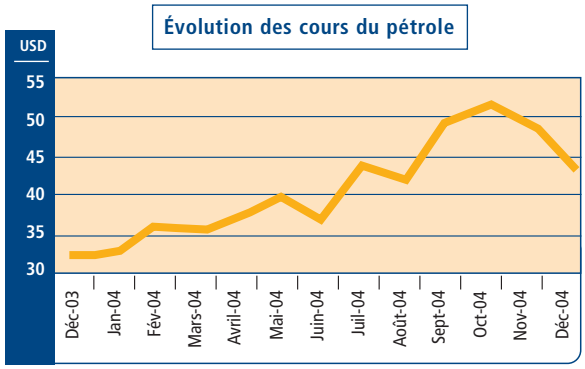
L'économie américaine a progressé avec vigueur dans le contexte du taux directeur de la FED à des niveaux historiques très bas et grâce au renforcement des exportations, dopées par la baisse du dollar US.

Le retour à une meilleure situation de l'emploi a soutenu la consommation. L'investissement est resté à un niveau élevé grâce à la croissance des profits.

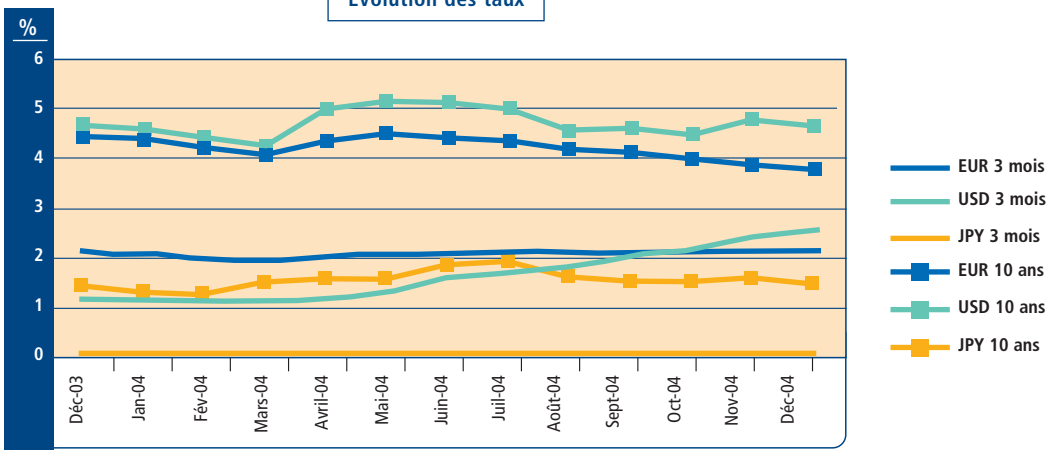
Mais des incertitudes subsistent quant à l'ampleur de cette reprise. L'amélioration du marché du travail demeure fragile, la reprise semblant davantage marquée par des gains de productivité que par des créations d'emplois. Par ailleurs, elle a été acquise au prix d'une dégradation des déficits du budget et de la balance courante qui inquiètent les marchés et ont sans doute contribué à la baisse du dollar US.

Dans ce contexte, les taux d'intérêt à long terme en dollar US affichent un retournement de tendance : après avoir fortement baissé jusqu'en milieu d'année, ils sont repartis à la hausse dans un environnement marqué par l'inquiétude que génère le creusement des déficits budgétaires et commerciaux américains.

Évolution des cours du pétrole



Évolution des taux



En Europe : élargissement de l'Union européenne et croissance économique meilleure qu'en 2003

L'Europe a continué son processus d'élargissement avec l'entrée de dix nouveaux pays membres au sein de l'Union européenne. Les signes de reprise de la croissance entrevus en 2003, sauf en Eurozone, se sont confirmés cette année ; l'inflation est restée modérée, mais le taux de chômage demeure élevé.

Par ailleurs, la consommation dans certains grands pays comme l'Allemagne ou la France a été décevante.

La Banque Centrale Européenne a gardé les taux directeurs à 2,00% depuis la dernière baisse de 0,50% en juin 2003. L'inflation devrait être de l'ordre de 2% en 2004, respectant ainsi les objectifs de la Banque Centrale Européenne.

L'appréciation continue de l'euro face au dollar US peut constituer un frein à la reprise en Europe en handicapant les exportations. Cette tendance est en grande partie la résultante de la volonté forte de l'administration américaine de ne pas soutenir leur devise, et du déficit de la balance courante des États-Unis.

Les taux à 10 ans sur le marché de l'euro sont demeurés à un niveau très bas, oscillant dans une fourchette entre 4,40% et 3,70% dans un contexte baissier.

En Asie : surchauffe en Chine et reprise au Japon

Les très fortes croissances enregistrées en Chine et en Inde ont provoqué conjointement, avec la baisse du dollar US, la hausse des matières premières et du pétrole.

Face à cette situation jugée préoccupante, la Banque Centrale de Chine a accepté de monter ses taux directeurs afin d'essayer de provoquer un «soft landing» de son économie. L'évolution de l'économie chinoise en 2005 sera sans aucun doute un paramètre important des tendances économiques pour l'année prochaine, tout particulièrement pour les cours du pétrole.

Au Japon, après les signes encourageants enregistrés en 2003, la croissance s'est confirmée cette année de l'ordre de 4%. En effet, les faillites des années précédentes ont réduit le nombre des entreprises en difficulté et les coûts des salaires mais les entreprises restent prudentes et ne réinvestissent pas suffisamment, malgré les profits qui augmentent.

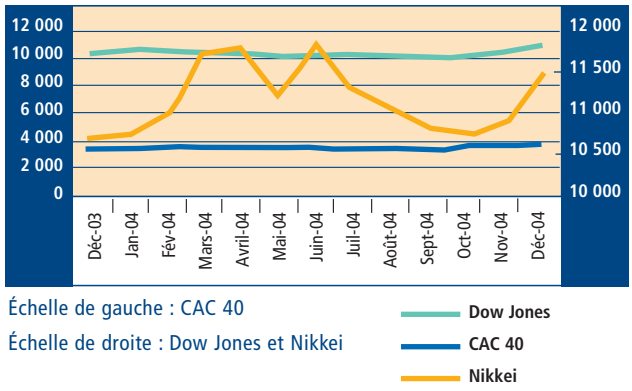
De même, malgré cette bonne performance, la situation de l'emploi de s'améliore pas, les créations restant à un niveau faible.

Par ailleurs, l'économie du Japon reste largement dépendante de la demande extérieure, ce qui peut être un facteur de fragilisation de sa reprise économique.

Des marchés boursiers relativement stables

Les marchés boursiers majeurs sont pratiquement inchangés, après une année 2003 généralement haussière pour tous les indices boursiers.

Évolution des indices boursiers



II - PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'investissement et le portefeuille de placement.

Le **portefeuille d'investissement** est composé d'obligations à taux fixe «plain vanilla» libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans. Les titres éligibles au portefeuille d'investissement requièrent une notation minimale de AA ou Aa2. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'investissement est limité au montant des fonds propres disponibles (capital libéré, réserves, Fonds pour Risques Bancaires Généraux) augmentés de la provision pour le fonds de pension du Personnel.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût d'acquisition. Par nature, les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2004, l'encours total du portefeuille d'investissement s'élève à € 1,6 milliard.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance et à celui des bénéfices de l'année en cours.

Le **portefeuille de placement** est composé de titres de maturité inférieure ou égale à 7 ans. Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture («asset swaps»). Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP («Euro Commercial Paper»). Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres de placement long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Leur encours est plafonné à € 1 milliard. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale pré-requise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2004, l'encours total du portefeuille de placement supérieur à un an s'élève à € 1 milliard. Les titres de ce portefeuille sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Les dépréciations font l'objet d'une provision.

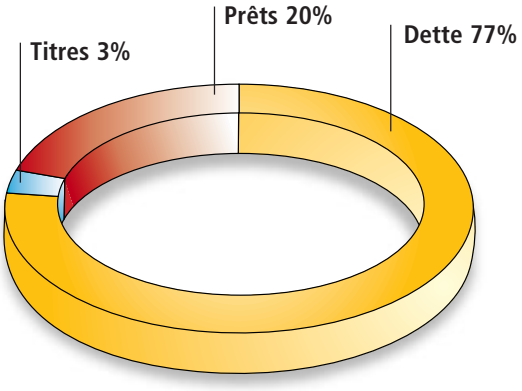
Ces placements sont majoritairement libellés en euro et en dollar US, ces devises constituant le réservoir de liquidité de la Banque.

III - PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par les organes de

direction. La Banque, en tant qu'utilisateur final («end-user»), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2004, la distribution des produits dérivés par type de couverture est la suivante :



Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie «Gestion intégrée des risques» (voir page 42).

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec la quasi-totalité de ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2004, la plupart de l'encours de swaps de la CEB est collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

IV - FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2004

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB contracte des émissions sur les marchés des capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2004, la Banque a emprunté un montant total de € 2 milliards, réparti en 7 opérations de financement dont 5 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant, inférieur au volume de financement atteint en 2003 (€ 2,4 milliards), a répondu à plusieurs objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts, légèrement inférieurs à ceux de 2003, et
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la Banque (€ 465 millions), qui ont été très sensiblement moins importantes en 2004 qu'en 2003.

Le volume de ressources levées en 2004 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans, incluant les projets approuvés, doivent être disponibles en liquidité.

Afin de s'assurer durablement les ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations «benchmark» sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2004, 93% des fonds levés par la Banque ont été libellés en dollar US contre 82% en 2003. Les 7% restants ont été levés en dollar australien, la CEB lançant à cette occasion sa première émission sur le marché domestique australien, via un programme «kangaroo» purement domestique. La place prépondérante du dollar US, swapé en euro flottant, s'explique par les conditions de financement attractives sur ce marché. A ce sujet il faut souligner que la CEB a lancé en début d'année une émission libellée en dollar US, d'une taille initiale de 1 milliard de dollars US, soit la plus grande jamais lancée en une seule fois par la Banque.

Par ailleurs, il convient de noter qu'aucune opération structurée sur le marché du Yen japonais n'a été lancée

EMPRUNTS LANCÉS EN 2004

DATE DE VERSEMENT	DATE DE MATURITÉ	DEVISE	DURÉE	MONTANT NOMINAL (en millions)	CHEF DE FILE
12/01/2004	30/06/2014	USD	10 ans 6 mois	1 000	JP Morgan Chase Bank / Dresdner Kleinwort Wasserstein
22/04/2004	20/01/2010	USD	5 ans 9 mois *	250	UBS
30/07/2004	20/01/2010	USD	5 ans 6 mois *	150	Bank of America Securities
18/08/2004	22/04/2013	USD	8 ans 8 mois *	100	Royal Bank of Canada
15/09/2004	15/08/2008	AUD	3 ans 11 mois	250	Royal Bank of Canada
15/10/2004	22/04/2013	USD	8 ans 6 mois *	400	Morgan Stanley
26/10/2004	20/12/2007	USD	3 ans 2 mois *	400	BNP Paribas

** opérations d'abondement de souche existante*

cette année, ce qui explique le nombre relativement faible des émissions effectuées en 2004. En effet ce marché a connu un très fort ralentissement, et l'activité de la CEB s'est donc concentrée sur les grandes émissions classiques.

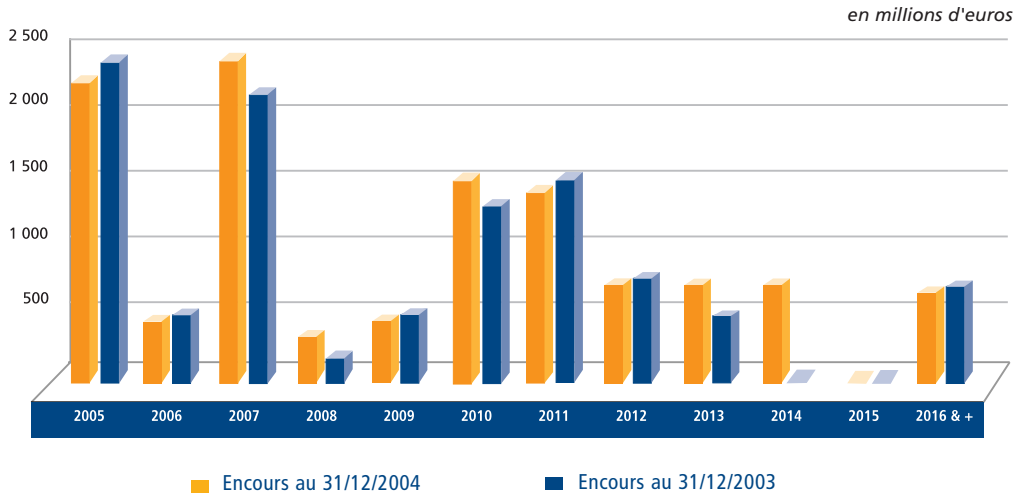
La totalité de ces opérations d'emprunt ont été assorties de swaps de couverture qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2004 a été rallongée à 7 ans et 7 mois, contre 6 ans et 5 mois pour 2003. Le tableau ci-dessus reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Près de 80% des émissions du programme ont été lancées à cinq ans et plus afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gaps de trésorerie sur les exercices à venir.

Le programme MTN multidevises a été mis à jour en octobre 2003 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux nouveautés du marché financier. La Banque recourt à ce programme de façon prioritaire quand cela est possible.

Décomposition de la dette par maturité en 2004 et 2003



2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2004, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 11,3 milliards, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (€ 10,5 milliards).

La Banque a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 16 millions et à des opérations de remboursement anticipé pour € 11 millions. La décomposition de la dette par maturité, compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, est donnée dans le schéma page 39.

V - RÉSULTAT ET RATIOS

1. Évolution du résultat

Le résultat net de l'exercice est de € 115,2 millions, contre € 86,9 millions en 2003. L'augmentation significative du résultat en 2004 (+32,6%) s'explique notamment par :

• une amélioration sensible du produit net bancaire (résultat d'exploitation avant provisions) de + 9,6%, suite à l'augmentation en volume des actifs rémunérés, et après un exercice 2003 caractérisé par une contraction conjoncturelle de la rentabilité (décalages dans le temps de réindexation des taux variables entre les postes de l'actif et du passif, dans un contexte d'une baisse rapide des taux d'intérêt).

• une reprise exceptionnelle et pour solde des provisions concernant les arriérés de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie et Monténégro, soit € 26,7 millions, suite à l'adhésion de ces deux pays à la CEB.

• un ajustement de € -7,6 millions de la provision pour engagements de pension (ajustement fiscal et assurance maladie).

Enfin, les charges générales d'exploitation (y compris amortissements de l'exercice) augmentent de 4,5%, principalement sous l'effet de la progression de la masse salariale.

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2004, le total du bilan s'élève à € 16,4 milliards, en nette progression de 10,8% par rapport à fin décembre 2003.

• A l'actif, l'encours des prêts atteint € 10,8 milliards, en augmentation sensible (+8,7%) par rapport au 31 décembre 2003. Cette progression résulte d'un volume important de décaissements de nouveaux prêts, en particulier en faveur des pays d'Europe centrale et orientale (+28% par rapport à 2003), et d'une diminution conjoncturelle des remboursements de prêts au cours de l'exercice 2004. Par ailleurs, les liquidités (dépôts bancaires

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

en millions d'euros

	2004	2003	Variation Montant	Variation %
PRODUIT NET BANCAIRE	**115,0**	**104,9**	**+ 10,1**	**9,6**
Charges générales d'exploitation	(24,5)	(23,5)	+ 1,1	4,5
Reprises nettes de provisions	24,7	4,6	+ 20,1	81,4
Gain sur actifs immobilisés	-	0,9	(0,9)	100,0
RÉSULTAT NET	**115,2**	**86,9**	**28,2**	**32,6**
Taux de rendement des fonds propres (ROE)*	7,8%	6,3%		

** avant affectation du résultat*

et portefeuille de placement) ont augmenté de 23,6% en vue de faire face aux décaissements prévisionnels de prêts et au maintien des réserves de liquidité.

• Au passif, les dettes enregistrent une augmentation de 8,2%, assurant ainsi le financement du portefeuille des prêts et des réserves de liquidité. Le poste «Autres passifs» inclut notamment le compte technique d'ajustement sur devises. Ce compte équilibre la différence entre la valeur nominale des postes de l'actif et du passif et leur réévaluation au moyen d'instruments financiers de couverture des variations de taux de change. Les fonds propres disponibles, y compris le résultat 2004 avant affectation, augmentent de 9,1%, sous l'effet conjugué de l'affectation du résultat 2003, des adhésions de la Serbie et Monténégro (avril 2004) et de l'Irlande (novembre 2004), et enfin d'un résultat net 2004 particulièrement élevé.

3. Ratios financiers

Les limites des ratios de contrôle arrêtés par le Conseil d'administration ont été respectées tout au long de l'exercice 2004 :

• **Ratio de gearing** : rapport entre le total de l'encours de prêts et des garanties données au total des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves, FRBG et résultat). Au 31 décembre 2004, le ratio est de 2,40 pour une limite maximale de 2,5.

• **Ratio d'endettement** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2004, le ratio est de 3,09 pour une limite maximale de 4.

• **Ratio de portefeuille** : rapport des encours cumulés des portefeuilles et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, «repos») et le montant des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2004, le ratio est de 1,06 pour une limite maximale de 1,5.

• **Ratio de liquidité** : rapport entre, d'une part, le total de l'encours des opérations de trésorerie et des titres des portefeuilles de placement et de transaction d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et, d'autre part, le montant des besoins nets de trésorerie à 3 ans, y compris le stock de projets à financer. Au 31 décembre 2004, le ratio est de 94% pour un seuil minimum de 50%.

BILANS SIMPLIFIÉS

en millions d'euros

	2004	2003	Variation Montant	Variation %
ACTIF				
Prêts	10 836	9 971	865	8,7
Emplois de trésorerie	3 225	2 609	616	23,6
Portefeuille d'investissement	1 663	1 568	95	6,0
Autres actifs	666	638	28	4,5
TOTAL DE L'ACTIF	**16 390**	**14 786**	**1 604**	**10,8**
PASSIF				
Emprunts et dettes obligataires	11 813	10 920	893	8,2
Ressources de trésorerie	113	101	12	11,7
Capitaux propres et FRBG	1 607	1 474	133	9,1
Autres passifs	2 857	2 291	566	24,7
TOTAL DU PASSIF	**16 390**	**14 786**	**1 604**	**10,8**

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession, aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne.

I - UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

Des départements dédiés

Le **Département de la Gestion des Risques** : il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le Département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, le risque-pays et recommande si nécessaire, l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département suit en permanence l'application des règles de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques «Large exposure».

Le **Département ALM** : il assure le suivi des risques de marché (risque de taux, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de «stress tests», les conséquences d'une variation des taux d'intérêt sur le résultat de la Banque et fournit une analyse sur la situation prévisionnelle de liquidité. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose des recommandations au Comité ALM afin de limiter les risques observés.

Le **Département de l'Organisation** : en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels, ce Département recense tous les événements susceptibles de causer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mise à jour, tests avec repli sur le site de secours), établit et met à jour les procédures internes couvrant l'ensemble des activités. Concrètement, le Département est actuellement engagé dans la mise en oeuvre d'une politique des risques opérationnels et va, dans cet objectif, établir une cartographie complète des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du Personnel à la sécurité, différentes actions de formation ont été dispensées au cours de l'année.

Des instances décisionnaires

Le **Comité des Risques** : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de la Banque. Chaque semaine y sont prises les décisions en la matière (limites contreparties, pays, etc.), à partir des recommandations présentées par le Département de la Gestion des Risques.

Le **Comité ALM** : il décide de la stratégie de gestion actif-passif. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport ALM et sur la base des politiques financières validées par le Conseil d'administration.

Le **Comité de Financement** : il décide de la stratégie d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins de liquidité prévisionnelle de la Banque et dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration.

Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels** : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention des risques opérationnels.

Des instances de contrôle

Contrôle interne : chaque Direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation). La Direction Centrale des Affaires Juridiques et Administratives valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés…) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.

Par ailleurs, le *Département d'Audit Interne*, rattaché directement au Gouverneur, complète le dispositif de contrôle de la Banque, en s'assurant, par des revues périodiques de l'ensemble des activités, que les procédures sont systématiquement respectées.

Enfin, le *Comité de Surveillance*, constitué de trois membres issus des pays actionnaires et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans, examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de Surveillance, dont un extrait figure dans les États financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice.

Contrôle externe : en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux «best practices», elle dispose des entités externes de contrôle suivantes :

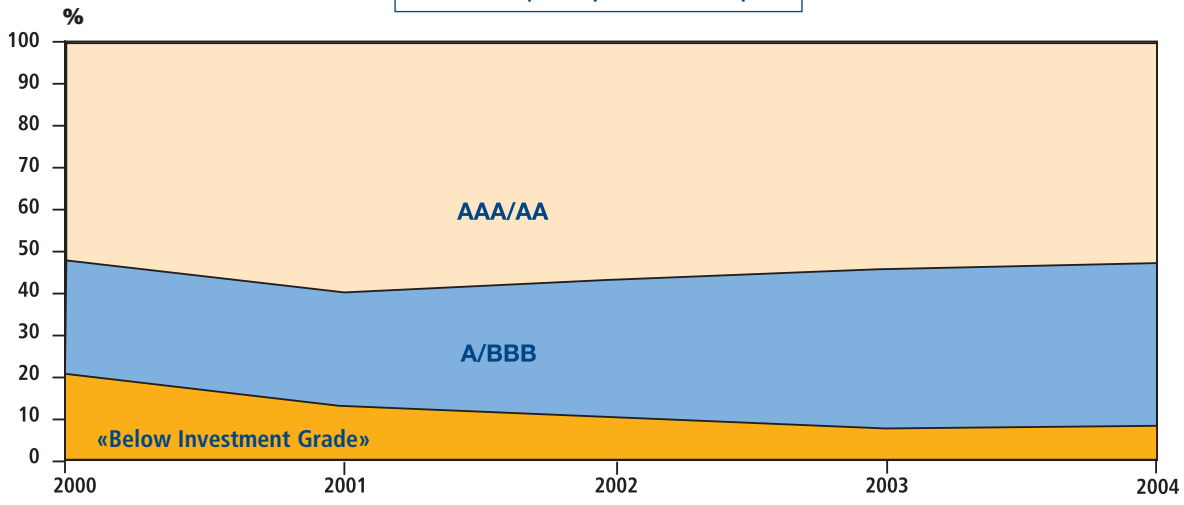
• l'*Audit externe* : nommé pour un mandat de 3 ans, sur décision du Conseil de direction, après lancement d'un appel d'offres, sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à une revue du contrôle interne et des risques. A l'issue de chaque exercice, l'Audit externe certifie les comptes et émet un rapport d'opinion (voir dans les États financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne et un rapport long sur les comptes de l'exercice.

• Par ailleurs, la Banque se soumet régulièrement à l'examen rigoureux des *agences de notation internationales*, Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la structure financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité et d'attribuer une notation. En 2004, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA) qu'elles accordent à la CEB depuis plusieurs années.

II - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à 3 différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

Profil de risque du portefeuille de prêts



ÉCHEANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE HORS-BILAN

en millions d'euros

Maturité	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	10 ans et plus	Total 2004
Instruments de taux *	1 149	2 268	1 741	945	6 103
Instruments de devises *	1 775	2 520	5 186	384	9 865
Total encours (a)	**2 924**	**4 788**	**6 927**	**1 329**	**15 968**
dont : collatéralisés (b)	*2 908*	*4 783*	*6 927*	*1 329*	*15 947*
(b)/(a)	*99,5%*	*99,9%*	*100%*	*100%*	*99,9%*

** Le montant des devises à recevoir a été retenu pour le calcul de l'encours de swap à risque*

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie. Le risque de crédit sur le portefeuille de prêts est mesuré à partir d'un système de notation. En application des Recommandations du Comité de Bâle, lorsqu'une contrepartie bénéficie de notations différentes, la 2e meilleure notation est retenue. En cas de garantie avec transfert de risque sur le garant, la CEB prend en compte la notation de ce dernier. En l'absence de notation, une notation interne est appliquée.

Portefeuille de prêts

En 2004, l'encours de prêts a augmenté de + 8,7% par rapport à 2003. Les encours notés AAA/AA représentent 53% du portefeuille total, tandis que le poids relatif des encours classés «below investment grade» est resté stable à 8% du portefeuille. En ce qui concerne les encours notés A/BBB, ils constituent à présent 39% du total, contre 29% l'an dernier, soit une augmentation de 47% (Voir graphique page 43).

Répartition par nature de contreparties : en 2004, 48% des prêts ont été versés à des institutions financières et 52% à des États ou à des administrations publiques.

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'investissement et un portefeuille de placement (voir Activités financières page 37). Au 31 décembre 2004, la répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles est donnée dans le tableau ci-dessous.

Produits dérivés

En tant qu'utilisateur final («end-user»), la CEB n'a recours aux produits dérivés que dans le but exclusif de couvrir ses risques (voir page 37).

Les opérations sur produits dérivés requièrent, au préalable et dans tous les cas, une autorisation d'engagement maximal sur la contrepartie émettrice,

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES, PAR NOTATION

en millions d'euros

	AAA	AA	A	Total
Portefeuille de placement	**1 179** 67,7%	**533** 30,6%	**30** 1,7%	**1 742** 100%
Portefeuille d'investissement	**1 447** 91,3%	**131** 8,2%	**7** 0,5%	**1 585** 100%
Total	**2 626** 79%	**664** 20%	**37** 1%	**3 327** 100%

accordée par le **Comité des Risques**, et la signature préalable d'un contrat-cadre (par exemple «ISDA Master Agreement»). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA («Credit Support Annex») avec la CEB.

L'ensemble des transactions de swaps est valorisé en «valeur actuelle nette» et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué, permettant l'exécution des appels de marge en cas de nécessité.

La politique active de gestion de contrats de collatéraux a été systématisée par la CEB afin de réduire encore davantage le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés. A ce jour, la quasi-totalité de l'encours des produits dérivés est collatéralisée, contre 86% à fin 2003. De plus 99% de l'encours et 100% du risque portent sur des contreparties bénéficiant de notations égales ou supérieures à AA.

Grands risques «Large exposure»

Un «grand risque» s'entend comme la somme des actifs, majorée des engagements fermes de financement sur une seule contrepartie (ou groupe de contreparties) supérieure à 10% des fonds propres. La CEB retient ici comme définition des fonds propres le capital appelé, les réserves, le FRBG et les bénéfices, majorés du capital non appelé des seuls pays membres notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

En application des Recommandations du Comité de Bâle et des Directives européennes, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse la limite de 25% des fonds propres définis ci-dessus et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes fonds propres.

A fin 2004, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des fonds propres de la CEB et seules quatre contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces quatre contreparties atteint € 2,1 milliards, soit 54% des fonds propres de la CEB, pour une limite de 800%.

2. Risque de marché

Risque de taux et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des cours de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux repose sur une politique de couverture systématique des éventuelles positions permettant de réduire au minimum le risque de taux de la CEB.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de trading, il n'y a pas de risque de crédit nécessitant l'adossement d'une partie des fonds propres, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle. En tout état de cause, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve donc limité au portefeuille d'investissement à taux fixe, adossé aux fonds propres de la Banque.

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement couvert sur une base mensuelle. Toute position, longue ou courte, par devise, est limitée à la contrevaleur de € 1 million. Au 31 décembre 2004, la position «ouverte» au bilan est proche de zéro.

Risque de liquidité

La situation prévisionnelle de liquidité fait l'objet d'un reporting hebdomadaire soumis au Comité de Direction Financière. Elle est complétée par des «stress tests» présentés au Comité ALM, intégrant des hypothèses de défaillance des emprunteurs.

La CEB respecte un ratio de liquidité qui exige que les avoirs liquides représentent à tout moment au moins 50% des besoins nets de financement estimés sur les trois prochaines années. Au 31 décembre 2004, le ratio est de 94%.

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ainsi qu'à la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle en la matière, la CEB s'engage en permanence à évaluer ses risques opérationnels, et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA-Basic Indicator Approach) est retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les fonds propres de la Banque, soit € 17 millions au 31 décembre 2004.

III - NOUVEAU DISPOSITIF PRUDENTIEL POUR 2005

Parallèlement à l'élaboration de son Plan de Développement 2005-2009 et en vue d'encadrer avec rigueur les nouvelles orientations stratégiques qui le caractérisent, la Banque a défini un nouveau dispositif prudentiel inspiré des Recommandations du Comité de Bâle, notamment en matière d'adéquation des fonds propres.

Ce nouveau dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration de la CEB en juin 2004 et prenant effet à compter du 1er janvier 2005, s'organise autour de trois ratios :

• le **ratio d'emploi des fonds propres** : il se substitue au ratio de gearing, permet de limiter le risque de défaut au capital utilisable.

• le **«risk asset coverage ratio»** : ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Il consiste, conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de rating, à limiter l'encours de la fraction «below investment grade» du portefeuille de prêts en fonction du capital utilisable augmenté du capital AAA/AA non appelé.

• le **ratio de liquidité renforcé** : la trésorerie de la CEB ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à horizon de 3 ans y compris le besoin supplémentaire de liquidité égal au risque de défaut sur ce même horizon.

NOUVEAU DISPOSITIF PRUDENTIEL POUR 2005

RATIO D'EMPLOI DES FONDS PROPRES

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré}}{\text{Capital utilisable}} < 100\%$$

- Portefeuille de prêts pondéré : $\sum$ [(Capital + Intérêts)* Probabilité Défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves, bénéfices et FRBG

A fin 2004, ce ratio s'élève à 29%.

RISK ASSET COVERAGE RATIO

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts noté «below investment grade»}}{\text{Capital utilisable + Capital AAA/AA non appelé}} < 66\%$$

A fin 2004, ce ratio s'élève à 23,3%.

RATIO DE LIQUIDITÉ RENFORCÉ

$$\frac{\text{Liquidité (dépôts bancaires + titres de placement)}}{\text{Besoin de liquidité à 3 ans (y compris stock de projets) + liquidité pour couvrir le risque de défaut à 3 ans}} > 50\%$$

A fin 2004, le ratio de liquidité renforcé est de 92%.



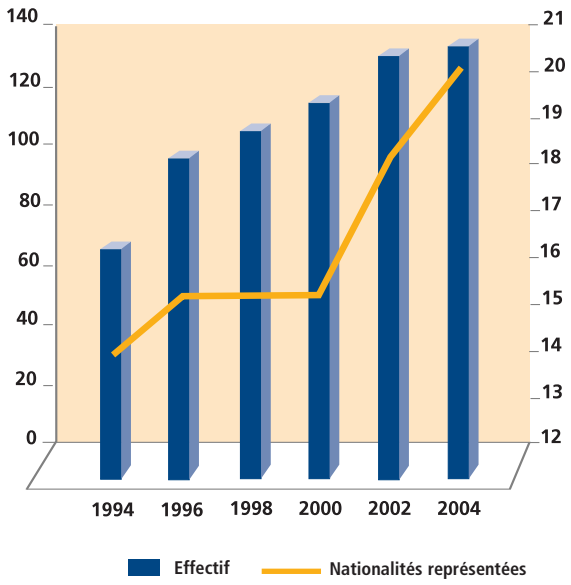
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 1994, l'adhésion de 17 nouveaux États membres, l'augmentation de l'encours de prêts, l'évolution sectorielle de l'activité ainsi que la volonté de satisfaire aux normes les plus strictes en matière de qualité et de risque, ont conduit la Banque à étoffer progressivement ses équipes.

Depuis cette date, la CEB a ainsi connu un quasi-doublement de son effectif permanent, soit une croissance moyenne de 7% par an. Au total, la Banque compte, à fin 2004, 133 agents élus ou permanents, ce qui demeure un chiffre très modeste au regard du niveau d'activité.

L'effort de recrutement, qui avait fait l'objet d'une modération en 2003, a repris cette année suite à l'approbation, en juin 2004, du Plan de Développement 2005-2009. Au cours du seul second semestre, 8 recrutements ont ainsi été engagés afin d'accompagner le redéploiement de l'activité.

Évolution de l'effectif et des nationalités représentées



Cette démarche s'est accompagnée d'un important effort de diversification des nationalités représentées au sein de l'effectif de la CEB, en particulier en faveur des États membres les plus récents. Depuis 1994, le nombre de nationalités représentées au sein des équipes de la Banque a ainsi progressé de plus de 40% pour s'établir, fin décembre 2004, à 20 nationalités (voir graphique).

Cette progression a été encore plus forte au sein du personnel d'encadrement, où ce nombre a quasiment triplé, passant de 7 à 20. Au total, les États ayant adhéré à la Banque depuis 1994 constituent, à fin 2004, un quart des nationalités représentées au sein de l'effectif de la Banque.

Parallèlement, la CEB a poursuivi, au cours de l'année 2004, un important travail de réflexion, mené en collaboration avec les Organisations coordonnées et les autres institutions financières internationales, sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines. En particulier, elle a approfondi les réflexions qu'elle avait engagées l'année passée sur une possible évolution des éléments flexibles de son système de rémunération.

La Banque a également poursuivi, durant cette année, sa politique de renforcement des compétences de son personnel, à travers, notamment, des programmes de formation interne adaptés aux spécificités de son activité. Au total, près de 75% de l'effectif a suivi, au cours de l'année, une formation technique, linguistique ou informatique.

Enfin, la Banque a institué, courant 2004, un Comité d'Hygiène et de Sécurité, chargé de conseiller le Gouverneur sur les moyens d'améliorer les conditions de travail et de protéger la santé et la sécurité du Personnel de la CEB, ainsi que de veiller à la bonne observation des règles applicables en la matière.

ÉTATS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

BILAN 50

COMPTE DE RÉSULTAT 51

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS 52

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 53

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 54

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 73

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 74

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 236e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 75

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 178e RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION 75

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 76

BILAN
Au 31 décembre 2004

En milliers d'euros

	NOTES	2004	2003
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		49	52
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	3		
Prêts		10 836 308	9 971 412
Autres créances		1 467 395	954 393
Portefeuille-titres	4	3 419 873	3 222 102
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	20 571	21 536
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	12	16 073	2 272
Autres actifs et comptes de régularisation	6	629 509	614 283
Total de l'actif		**16 389 778**	**14 786 050**
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7	68 263	46 318
Dettes représentées par un titre	8	11 776 777	10 882 732
Autres passifs et comptes de régularisation	9	2 835 546	2 293 911
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	10	57 431	55 746
Provisions pour risques et charges	11	44 710	33 722
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		144 000	144 000
Capital	12		
Souscrit		3 293 570	3 249 061
Non appelé		(2 924 922)	(2 885 326)
Appelé		368 648	363 735
Réserve générale		979 237	878 991
Résultat de l'exercice		115 166	86 895
Total du passif		**16 389 778**	**14 786 050**
HORS-BILAN			
Engagements de financement sur projets approuvés	3	2 199 658	2 170 985
Opérations sur instruments financiers à terme	16	18 534 393	17 318 099
Autres garanties données		2 764	3 736

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2004

En milliers d'euros

	NOTES	2004	2003
Intérêts et produits assimilés			
Prêts	13	241 539	253 287
Emplois de trésorerie		62 834	78 468
Titres d'investissement		83 012	81 775
Intérêts et charges assimilés		(272 352)	(307 877)
Produit net d'intérêts		**115 033**	**105 653**
Revenus des actions et autres titres à revenu variable		55	55
Résultat des opérations de change		(161)	(33)
Résultat des opérations du portefeuille de placement		8	(339)
Commissions et autres charges nettes d'exploitation		90	(475)
Produit net bancaire		**115 025**	**104 861**
Frais généraux administratifs	14	(22 696)	(21 240)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	5	(1 843)	(2 241)
Résultat brut d'exploitation		**90 486**	**81 380**
Variation nette des provisions	15	24 680	4 556
Gains sur actifs immobilisés	4	-	959
Résultat net		**115 166**	**86 895**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres de la CEB au cours de l'exercice 2004 :

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2004	2003
Capital		
Capital souscrit	3 293 570	3 249 061
Capital non appelé	(2 924 922)	(2 885 326)
Capital appelé	**368 648**	**363 735**
Capital appelé non versé	(4 166)	(642)
Capital versé	**364 482**	**363 093**
Réserve générale		
Solde au début de l'exercice	877 361	788 510
Affectation du résultat de l'exercice précédent	86 000	90 000
Variation au cours de l'exercice	3 969	(1 149)
Solde en fin d'exercice	**967 330**	**877 361**
Résultat de l'exercice	115 166	86 895
Total des capitaux propres	**1 446 978**	**1 327 349**
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		
Solde en début de l'exercice	144 000	144 000
Variation au cours de l'exercice	-	-
Solde en fin d'exercice	**144 000**	**144 000**
Total des fonds propres et assimilés	**1 590 978**	**1 471 349**

Le résultat net de l'exercice 2003 a été affecté à hauteur de 86 millions d'euros à la réserve générale et de 0,9 million d'euros au Compte Fiduciaire Sélectif.

En 2004, le capital souscrit a augmenté de 44,5 millions d'euros, suite à :

- l'adhésion de la Serbie et Monténégro pour 15,5 millions d'euros dont un montant de 1,7 million d'euros a été appelé. Sa contribution dans les réserves s'élève à 4,3 millions d'euros. Une première échéance de 1,5 million d'euros a été versée au titre du capital et des réserves.

- l'adhésion de l'Irlande pour 29 millions d'euros dont un montant de 3,2 millions d'euros a été appelé. Sa contribution dans les réserves s'élève à 9,9 millions d'euros. Une première échéance de 3,3 millions d'euros a été versée au titre du capital et des réserves.

Par ailleurs, la Bosnie-Herzégovine a versé 0,6 million d'euros au titre du capital et des réserves.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2004	2003
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	115 166	86 895
Ajustements du résultat de l'exercice pour :		
- Corrections de valeur	(19 456)	1 174
- Variation des intérêts et commissions à recevoir	(15 047)	69 704
- Variation des intérêts et commissions à payer	10 286	(106 034)
- Surcote des titres d'investissement	2 352	1 725
Décaissements de prêts	(1 529 938)	(1 589 487)
Remboursements de prêts	649 016	829 041
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	**(787 621)**	**(706 982)**
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Variation du portefeuille-titres	(215 501)	(217 087)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(792)	(9 033)
Variation des autres actifs	617	518
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**(215 676)**	**(225 602)**
Flux de trésorerie des activités de financement		
Souscriptions au capital et aux réserves	5 358	456
Emissions d'emprunts	1 831 762	2 030 718
Remboursements d'emprunts	(457 751)	(1 423 851)
Variation des emprunts à court terme	21 678	1 430
Variation des échanges de devises à livrer et à recevoir	125 232	264 162
Variation des autres passifs	(11 271)	13 799
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**1 515 008**	**886 714**
Disponibilités en début de période	953 013	1 029 385
Variation nette des disponibilités	511 711	(45 870)
Variation de change sur disponibilités et équivalents	(1 042)	(30 502)
Disponibilités au 31 décembre	**1 463 682**	**953 013**

Les disponibilités se composent des créances et dettes dont l'échéance est à moins de quatre mois :

	2004	2003
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	49	52
Créances sur les établissements de crédit	1 464 734	952 961
Dettes envers les établissements de crédit	(1 101)	-
Disponibilités au 31 décembre	**1 463 682**	**953 013**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1 - Objectifs de la Banque

«La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales».
(Statut, Article II).

Depuis sa création, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi aux domaines d'intervention suivants : éducation, santé, logement social, emploi et formation professionnelle dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, et sauvegarde du patrimoine historique et culturel. Ces domaines d'intervention sont définis par la Résolution 1480 (2004) du Conseil d'administration.

La politique de la Banque, similaire à celle des autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas rééchelonner les intérêts ou le capital des prêts et à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes.

Note 2 - Principes comptables retenus

2.1 - Normes comptables

Les états financiers de la Banque ont été établis selon les règles comptables de la Banque, qui sont conformes aux principes généraux de la Directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et des autres institutions financières.

Le bilan de la Banque est présenté, sauf indication contraire, selon la convention du coût historique.

2.2 - Monnaies

Pour l'établissement de ses états financiers, la Banque a utilisé l'euro comme monnaie de présentation conformément à l'Article IV (Section 1) de son Statut.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur au 31 décembre 2004. Les charges et les produits sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la fin du mois correspondant. Les profits ou pertes de change résultant de la conversion des actifs et des passifs sont portés au compte de résultat.

2.3 - Portefeuille-titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transaction, investissement, placement, correspondant à l'objet économique de leur détention. Chaque portefeuille est soumis aux règles d'évaluation spécifiques suivantes :

Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis et détenus en vue d'une revente à court terme. Ils sont évalués à leur prix de marché. Les gains et pertes réalisés et latents issus de la réévaluation sont portés au compte de résultat.

Titres d'investissement

Ces titres sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à échéance. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, corrigés de l'amortissement linéaire des primes et des décotes constatées à l'achat et ce, prorata temporis, jusqu'à l'échéance.

Titres de placement

Les titres autres que les titres de transaction et d'investissement sont considérés comme des titres de placement. Les titres de placement sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Les dépréciations font l'objet d'une provision.

2.4 - Prêts

Les prêts et créances émis par la Banque sont enregistrés selon la convention du coût historique. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement sur une fraction ou sur la totalité des prêts accordés, des provisions sont constituées.

2.5 - Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire.

Terrains	non amortissables
Immeubles	25 ans
Agencements et mobilier	10 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Véhicules	4 ans
Matériel de bureau	3 ans

2.6 - Dettes représentées par un titre

Les titres obligataires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les primes et les frais d'émission sont amortis de manière linéaire sur la durée des emprunts concernés.

2.7 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux représente les montants réservés à la couverture des risques généraux éventuels non identifiés à ce jour, y compris les pertes futures et autres risques imprévisibles. Le FRBG couvre l'ensemble des risques non spécifiques des opérations de prêts, activités de portefeuille et instruments financiers à terme, mais aussi de nature opérationnelle (sinistres, litiges juridiques...). Le FRBG est inscrit distinctement au passif du bilan et les variations sont enregistrées au compte de résultat.

2.8 - Provision pour risques et charges - Régime de pension et engagements connexes

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Tous les mouvements qui se rapportent à ce régime sont enregistrés dans un compte de provision distinct, inscrit au passif du bilan et au compte de résultat de la Banque.

Par référence à la norme comptable internationale IAS 19, les engagements relatifs aux prestations de pensions sont évalués en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant afin de s'assurer que les provisions constituées sont adéquates.

En outre, cette provision couvre les engagements connexes relatifs à la prise en charge par la CEB de l'ajustement fiscal sur les pensions versées et à la couverture assurance maladie des agents pensionnés et futurs pensionnés.

2.9 - Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers comprennent des instruments de taux d'intérêt et des instruments de change. Ces opérations sont évaluées selon leurs finalités :

Opérations de couverture

Les pertes et les gains constatés sur l'instrument de couverture sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux pertes et aux gains constatés sur l'élément couvert. Les primes payées ou reçues sont amorties sur la durée de vie de l'instrument couvert.

Les produits et les charges relatifs aux instruments de couverture des risques nets entre les actifs et les passifs (macro couverture) sont inscrits, prorata temporis, au compte de résultat.

Autres opérations

Les contrats conclus dans le cadre du portefeuille de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les gains ou pertes latents et réalisés sont portés au compte de résultat.

2.10 - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) est l'instrument privilégié de la Banque pour accentuer l'impact de son action dans les domaines sociaux prioritaires (catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables, ainsi que migrations) dont les modalités sont définies par la Résolution CA 1380 (1995) et révisées par la Résolution CA 1437 (1999, révisée en 2001).

Le compte a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts de prêts consentis pour des projets hautement sociaux, concernant des pays à faible revenu, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale. Le CFS peut être utilisé également pour l'octroi de dons au bénéfice des victimes de catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables. Ce compte fait l'objet d'une comptabilité distincte (voir note 10).

2.11 - Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	2004	2003
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	7 104 849	6 425 002
Créances rattachées	40 755	36 633
Sous-total	**7 145 604**	**6 461 635**
Prêts à la clientèle		
Encours	3 659 973	3 477 566
Créances rattachées	30 731	32 338
Echéances impayées	-	32 256
Provisions [1]	-	(32 383)
Sous-total	**3 690 704**	**3 509 777**
Total prêts	**10 836 308**	**9 971 412**

En milliers d'euros au 31 décembre

Autres créances	2004	2003
Dépôts à vue	9 011	7 231
Dépôts à terme	1 455 724	945 729
Créances rattachées	2 660	1 433
Total dépôts	**1 467 395**	**954 393**

(1) Les provisions couvraient, en 2003, les échéances impayées ainsi que les intérêts courus. En 2004, l'analyse du risque de crédit a permis de reprendre les provisions existantes au 31 décembre 2003.

L'encours des prêts accordés aux établissements de crédit et à la clientèle est constitué de prêts ordinaires, de prêts sociaux et de prêts bonifiés par l'intermédiaire du Compte Fiduciaire Sélectif. Au 31 décembre 2004, l'encours des prêts bonifiés s'élève à 422 157 milliers d'euros (2003 : 369 378 milliers d'euros). L'encours des prêts sociaux (octroyés à un taux de 1%) s'élève à 1 217 milliers d'euros en 2004 (2003 : 1 920 milliers d'euros). Les prêts sont garantis à hauteur de 1 212 298 milliers d'euros (2003 : 1 127 151 milliers d'euros). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Les opérations sur prêts effectuées au cours de l'exercice 2004 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros au 31 décembre

Évolution de l'encours des prêts	2004	2003
Au 1er janvier	9 902 568	9 349 506
Décaissements	1 529 938	1 589 487
Remboursements	(649 017)	(824 909)
Fluctuations de change	(50 923)	(211 516)
Reprise provisions	32 256	-
Au 31 décembre	**10 764 822**	**9 902 568**
Créances rattachées	71 486	68 844
Total	**10 836 308**	**9 971 412**

Répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, au 31 décembre 2004 :

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours				Engagements de financement	
	2004	%	2003	%	2004	2003
Espagne	2 002 235	18,60	1 942 264	19,61	166 582	70 724
Allemagne (1)	1 460 503	13,57	1 424 177	14,38	104 417	51 917
Italie (2)	1 241 409	11,53	1 062 904	10,73	181 200	389 761
France	1 142 601	10,61	1 287 600	13,00	-	50 000
Grèce	667 424	6,20	757 541	7,65	84 208	84 208
Turquie	635 905	5,91	681 194	6,88	280 327	182 112
Portugal	521 281	4,84	236 697	2,39	39 834	125 000
Pologne	481 277	4,47	444 879	4,49	143 129	109 909
Chypre	464 031	4,31	473 265	4,78	306 223	324 469
Finlande	438 942	4,08	366 192	3,70	15 000	147 500
Hongrie	390 625	3,63	223 500	2,26	277 688	129 913
Belgique	270 614	2,51	214 435	2,17	-	80 000
Roumanie	186 205	1,73	102 414	1,03	86 353	122 922
Norvège	128 788	1,20	128 788	1,30	121 411	-
Malte	120 819	1,12	133 297	1,35	78 588	79 061
Croatie	116 574	1,08	93 981	0,95	111 941	18 013
Suède	110 251	1,02	110 251	1,11	55 398	55 036
Danemark	100 000	0,93	50 000	0,50	-	50 000
Irlande (3)	50 000	0,46	-	-	50 000	-
Bulgarie	48 929	0,45	22 024	0,22	16 308	24 460
République slovaque	32 409	0,30	26 226	0,26	14 257	20 077
Slovénie	31 773	0,30	33 650	0,34	20 000	-
Islande	30 528	0,28	33 229	0,34	30 259	28 277
Serbie et Monténégro	24 598	0,23	-	-	-	-
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	16 913	0,16	13 913	0,14	3 200	6 200
Lettonie	15 561	0,14	11 601	0,12	500	3 013
Lituanie	15 313	0,14	13 102	0,13	9 586	12 559
Estonie	8 343	0,08	8 541	0,09	2 046	2 046
Bosnie-Herzégovine	5 694	0,05	3 906	0,04	-	-
Albanie	2 953	0,03	673	0,01	1 203	3 808
Saint-Marin	2 324	0,02	2 324	0,02	-	-
Total	**10 764 822**	**100,00**	**9 902 568**	**100,00**	**2 199 658**	**2 170 985**

(1) dont 178 139 milliers d'euros d'encours en faveur des pays en transition au 31 décembre 2004 (31 décembre 2003 : 135 639 milliers d'euros)

(2) dont 70 000 milliers d'euros d'encours en faveur des pays en transition au 31 décembre 2004 (31 décembre 2003 : 10 000 milliers d'euros)

(3) dont 25 000 milliers d'euros d'encours en faveur des pays en transition au 31 décembre 2004 (31 décembre 2003 : nil)

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 2004	%	Encours 2003	%	Engagements de financement 2004	Engagements de financement 2003
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	143 974		132 933		44 997	10 005
Logement social	2 189 648		1 990 048		83 515	373 427
Création et maintien d'emplois dans les PME et formation professionnelle	1 601 336		1 377 721		353 846	198 074
Modernisation urbaine et rurale	999 882		888 613		291 838	274 748
Sous-total	**4 934 840**	**46**	**4 389 315**	**44**	**774 196**	**856 254**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques et actions préventives	1 611 970		1 566 801		320 378	250 808
Protection de l'environnement	1 345 697		1 210 898		239 285	193 527
Sauvegarde du patrimoine historique et culturel	132 102		113 402		117 460	118 375
Création d'infrastructures	116 747		151 486		-	-
Sous-total	**3 206 516**	**30**	**3 042 587**	**31**	**677 123**	**562 710**
Développement du capital humain						
Education	1 363 275		1 258 131		484 066	470 147
Santé	1 260 191		1 212 535		264 273	281 874
Sous-total	**2 623 466**	**24**	**2 470 666**	**25**	**748 339**	**752 021**
Total	**10 764 822**	**100**	**9 902 568**	**100**	**2 199 658**	**2 170 985**

Engagements de financement

Les engagements de financement englobent les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, ou ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par année d'approbation	2002 et avant	2003	2004	Total
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	342 523	806 154	810 080	1 958 757
Avec au moins un décaissement de prêt	226 865	-	14 036	240 901
Total	**569 388**	**806 154**	**824 116**	**2 199 658**

Note 4 - Portefeuille-titres

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par catégorie d'émetteur	2004	2003
Effets publics et valeurs assimilées		
Valeur comptable	781 556	615 431
Créances rattachées	22 060	20 797
Valeur nette comptable	**803 616**	**636 228**
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur comptable	2 566 088	2 529 986
Provisions	(537)	(620)
Créances rattachées	49 959	55 762
Valeur nette comptable	**2 615 510**	**2 585 128**
Actions		
Valeur comptable	1 366	1 366
Provisions	(633)	(634)
Créances rattachées	14	14
Valeur nette comptable	**747**	**746**
Total portefeuille	**3 419 873**	**3 222 102**

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par catégorie de portefeuille	2004		2003	
	Valeur comptable	Prix de marché	Valeur comptable	Prix de marché
Placement	1 736 515	1 757 425	1 633 003	1 654 008
Investissement	1 611 325	1 769 397	1 512 526	1 610 797
Sous-total	**3 347 840**	**3 526 822**	**3 145 529**	**3 264 805**
Créances rattachées	72 033		76 573	
Total portefeuille	**3 419 873**		**3 222 102**	

Le portefeuille d'investissement est constitué d'obligations émises par des pays ou des institutions assimilées dont le rating est au moins égal à AA.

Note 5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros au 31 décembre

	Terrains et immeubles	Aménagements et mobiliers	Autres	Total immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute						
Au 1er janvier 2004	21 055	7 995	4 083	33 133	3 145	36 278
Acquisitions	-	392	612	1 004	313	1 317
Cessions / mises au rebut	-	-	(86)	(86)	-	(86)
Autres mouvements	-	(202)	(87)	(289)	(150)	(439)
Au 31 décembre 2004	**21 055**	**8 185**	**4 522**	**33 762**	**3 308**	**37 070**
Amortissements						
Au 1er janvier 2004	(5 371)	(4 320)	(2 617)	(12 308)	(2 434)	(14 742)
Dotations de l'exercice	(276)	(635)	(619)	(1 530)	(313)	(1 843)
Cessions	-	-	86	86	-	86
Au 31 décembre 2004	**(5 647)**	**(4 955)**	**(3 150)**	**(13 752)**	**(2 747)**	**(16 499)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2004	**15 408**	**3 230**	**1 372**	**20 010**	**561**	**20 571**
Au 31 décembre 2003	15 684	3 675	1 466	20 825	711	21 536

Note 6 - Autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Produits à recevoir	469 017	463 075
Charges à répartir	76 139	82 360
Charges constatées d'avance	59 788	64 463
Autres comptes de régularisation	20 806	7
Débiteurs divers	3 759	4 187
Instruments conditionnels achetés	-	191
Total	**629 509**	**614 283**

Note 7 - Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes à terme	1 101	-
Dettes rattachées	1	-
Sous-total	**1 102**	**-**
Dettes envers la clientèle		
Dettes à terme	35 804	37 023
Comptes rémunérés (dont Communauté européenne : 29 626 milliers d'euros)	30 829	8 751
Dettes rattachées	528	544
Sous-total	**67 161**	**46 318**
Total	**68 263**	**46 318**

La Banque a procédé à l'ouverture de comptes rémunérés :

- en décembre 2000, un compte destiné à recevoir les contributions de la Communauté européenne («Accord de Contribution pour les Facilités de Financement destinées aux PME Phase 2 Fonds spécial») pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME des pays en transition

- en juin 2001, un compte destiné à recevoir les contributions du Gouvernement Finlandais, afin de financer l'assistance technique de projets en Estonie, Lettonie et Lituanie

- en avril 2004, un compte destiné à recevoir les contributions du Gouvernement Norvégien afin de financer l'assistance technique de projets en soutien aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux

- en décembre 2004, le Gouvernement Suisse a effectué un versement destiné à la création d'un fond pour l'éducation des Roms.

Note 8 - Dettes représentées par un titre

L'encours des titres émis sur les marchés est détaillé ci-après :

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par type de dette	2004	2003
Emprunts obligataires	11 209 681	10 325 973
Emprunts perpétuels	131 924	130 654
Dettes rattachées	435 172	426 105
Total	**11 776 777**	**10 882 732**

Au cours de l'exercice, la Banque a procédé au remboursement d'obligations pour un montant de 457 751 milliers d'euros (1 416 466 milliers d'euros en 2003).

Après ventilation des swaps de devises, l'encours des titres obligataires se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par devise	Encours	Swap de devise	Valeur nette 2004	Valeur nette 2003
Euro	2 049 633	10 981 550	13 031 183	11 536 743
Dollar des Etats-Unis	7 560 939	(6 853 654)	707 285	768 699
Franc suisse	261 550	(129 626)	131 924	130 653
Yen japonais	390 802	(345 689)	45 113	46 649
Dollar de Taiwan	369 465	(369 465)	-	-
Dollar australien	355 118	(355 118)	-	-
Livre sterling	212 751	(212 751)	-	-
Dollar canadien	91 374	(91 374)	-	-
Rand sud-africain	49 973	(49 973)	-	-
Total	**11 341 605**	**2 573 900**	**13 915 505**	**12 482 744**

Note 9 - Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Comptes d'ajustement sur devises	2 478 344	1 925 661
Charges à payer	181 296	182 266
Produits constatés d'avance	133 373	143 701
Dépôts de garantie reçus	23 804	36 863
Autres comptes de régularisation	18 729	5 420
Total	**2 835 546**	**2 293 911**

Le solde du compte d'ajustement sur devises représente des gains et des pertes latents de change sur les flux à terme des swaps de devises. La variation de 552 683 milliers d'euros entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003 provient pour l'essentiel de l'appréciation de l'euro face au dollar américain.

Note 10 - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Principe général de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Dans le cadre du financement de projets à caractère hautement social, il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation. Le CFS peut également être utilisé pour le versement de dons.

Ressources

Le CFS est alimenté par des prélèvements sur les résultats annuels de la Banque, par des contributions volontaires des Etats membres de la Banque et du Conseil de l'Europe. Il peut aussi être alimenté par des contributions volontaires des pays non membres du Conseil de l'Europe ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

Les ressources du CFS sont rémunérées par la Banque, conformément à la Résolution 1437 (1999) révisée en 2001.

États financiers

Bilan

En milliers d'euros au 31 décembre

Actif	2004	2003	Passif	2004	2003
Dépôts auprès de la CEB	57 431	55 746	Contribution reçue de la CEB	64 416	63 521
Portefeuille-titres	-	3 035	Autres contributions reçues	107	107
			Comptes de régularisation	73	3 092
			Report des résultats antérieurs	(7 939)	(5 692)
			Résultat de l'exercice	774	(2 247)
Total	**57 431**	**58 781**		**57 431**	**58 781**

Compte de résultat

En milliers d'euros au 31 décembre

Exercice clos le 31 décembre 2004	2004	2003
Rémunération perçue de la CEB	1 088	1 248
Portefeuille-titres (revenus et produits de cession)	395	203
Reprise de provisions [1]	3 225	-
Produits	**4 708**	**1 451**
Bonifications versées	(2 723)	(2 357)
Dons	(816)	(1 138)
Dotation aux provisions	(395)	(203)
Charges	**(3 934)**	**(3 698)**
Résultat de l'exercice	**774**	**(2 247)**

(1) L'analyse en 2004 du risque de crédit a permis de reprendre une provision existante au 31 décembre 2003.

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons pour un montant total de 9,1 millions d'euros, en faveur notamment de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, de «l'ex-République yougoslave de Macédoine», de la Roumanie et de la Serbie et Monténégro.

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre

Versements	2004	2003
Serbie et Monténégro (UNHCR) : l'aide aux réfugiés ayant opté pour l'intégration locale en Serbie	572	-
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : la mise à disposition de logements permanents aux personnes déplacées	244	-
Réparation des infrastructures dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine»	-	568
Création d'infrastructures de base liées à la santé, à l'education et à la formation professionnelle pour les enfants et les femmes Roms dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine»	-	304
Programme conjoint CEB/Conseil de l'Europe	-	266
Total	**816**	**1 138**

Encours des prêts et engagements de financement bénéficiant d'une bonification de taux d'intérêt

En milliers d'euros au 31 décembre

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2004	2003	2004	2003
Hongrie	124 800	111 800	218 006	58 200
Croatie	109 688	88 494	81 485	11 318
Pologne	96 977	96 977	-	-
Roumanie	39 000	28 000	31 000	42 000
République slovaque	26 714	21 184	3 286	8 816
Slovénie	6 734	6 734	-	-
Bulgarie	6 294	4 815	16 308	17 960
Lituanie	5 394	6 156	6 517	6 517
Bosnie-Herzégovine	3 622	3 906	-	-
Albanie	2 423	673	74	2 019
Allemagne	511	639	1 917	1 917
Total	**422 157**	**369 378**	**358 593**	**148 747**

Note 11 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont composées de :

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Provision pour engagements de pension	37 134	33 722
Provision pour engagements connexes au régime de pension	7 576	-
Total	**44 710**	**33 722**

Provision pour engagements de pension

Par référence à la norme comptable internationale IAS 19, une évaluation actuarielle de l'engagement au titre du régime de pension du personnel a été réalisée au 31 décembre 2004. Cette évaluation a été menée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses employées aux fins de cette évaluation sont :

a) Hypothèses économiques
- un taux d'intérêt de 5,25%
- un taux d'inflation de 1,75%
- un taux de revalorisation de pension de 1,75%
- un taux d'augmentation des salaires de 5%

b) Hypothèses démographiques
- un taux de mobilité de 0,44% après 45 ans
- un âge moyen de départ en retraite de 62 ans
- une utilisation des tables de mortalité INSEE 1998 et d'invalidité EVK 90.

La provision couvre le montant des engagements ainsi déterminés.

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Au 1er janvier	**33 722**	**30 632**
Cotisations patronales	1 463	1 364
Cotisations des agents	710	662
Produits d'intérêts (CEB)	1 906	1 782
Produits	**4 079**	**3 808**
Pensions versées	(579)	(512)
Allocations de départ	(70)	(188)
Autres	(18)	(18)
Charges	**(667)**	**(718)**
Flux net de l'exercice	**3 412**	**3 090**
Au 31 décembre	**37 134**	**33 722**

Provision pour engagements connexes au régime de pension

Afin d'appréhender comptablement l'ensemble de ses engagements vis-à-vis du personnel, la Banque a constitué, en 2004, une provision de 7,6 millions d'euros correspondant à son engagement actuariel au 31 décembre 2004, tant pour les agents actifs que pour les agents pensionnés. Cette provision est principalement relative au financement des cotisations de la couverture médicale des pensionnés.

Note 12 - Capital souscrit

Le capital est composé de titres d'une valeur nominale de 1 000 euros. Chaque titre représente un droit de vote. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ou d'autres Etats, sur autorisation du Conseil de direction, peuvent souscrire au capital. Cette souscription est acquise par l'acceptation du Statut de la Banque.

En 2004, l'Irlande et la Serbie et Monténégro sont devenues Membres de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

En milliers d!euros au 31 décembre

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Finlande	41 889	37 264	4 625
Norvège	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
République tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie et Monténégro	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Moldova	3 294	2 930	364
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Saint-Siège	82	58	24
Total 2004	**3 293 570**	**2 924 922**	**368 648**
Total 2003	**3 249 061**	**2 885 326**	**363 735**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre

Membres	Capital	Réserves	Total
Irlande	2 401	7 423	9 824
Serbie et Monténégro	1 284	3 261	4 545
Bosnie-Herzégovine	481	1 223	1 704
Total	**4 166**	**11 907**	**16 073**

Note 13 - Intérêts et produits assimilés

Les intérêts reçus sur prêts se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2004	2003
Allemagne	49 452	60 697
Espagne	45 869	49 481
Turquie	44 243	52 740
Grèce	36 419	37 124
France	34 313	36 630
Italie	30 985	27 202
Pologne	24 240	18 966
Chypre	14 732	15 153
Finlande	12 439	11 665
Hongrie	8 447	5 975
Portugal	6 964	4 934
Belgique	6 941	5 579
Malte	5 928	5 376
Croatie	5 176	3 773
Roumanie	3 383	2 447
Norvège	2 644	2 624
Suède	2 249	1 298
Danemark	1 256	213
Slovénie	1 232	1 326
Serbie et Monténégro	1 037	-
Bulgarie	958	438
République slovaque	892	768
Islande	717	842
Lituanie	716	612
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	407	438
Estonie	406	366
Lettonie	292	146
Bosnie-Herzégovine	290	299
Irlande	212	-
Saint-Marin	117	153
Albanie	69	16
Sous-total	**343 025**	**347 281**
Instruments de couverture	(101 614)	(95 234)
Reprise de provision	128	1 240
Total	**241 539**	**253 287**

La reprise de provision concerne les intérêts sur prêts impayés remboursés par la Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro.

En 2004, l'analyse du risque de crédit a permis de reprendre les provisions existantes au 31 décembre 2003.

Note 14 - Frais généraux administratifs

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Dépenses de Personnel		
Salaires et traitements	12 981	11 993
Charges sociales	828	809
Coût des pensions	1 524	1 364
Autres frais généraux	7 363	7 074
Total	**22 696**	**21 240**

Au 31 décembre 2004, l'effectif de la Banque comptait 133 agents élus ou permanents, répartis comme suit : 4 agents hors cadres (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 129 agents du cadre.

Note 15 - Analyse des provisions

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Reprises de provisions pour risques sur prêts	32 256	4 132
Reprise de provision pour risques et litiges	-	424
Dotation à la provision pour engagements connexes au régime de pension	(7 576)	-
Total des provisions	**24 680**	**4 556**

Les reprises de provisions pour risques sur prêts concernent les créances dues par la Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro.

La dotation à la provision pour engagements connexes au régime de pension a été constituée afin de faire face, au mieux, à l'ensemble des engagements de la Banque vis-à-vis du personnel (voir Note 11).

Note 16 - Engagements sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments dérivés sont réalisées uniquement à des fins de couverture. Le montant notionnel par type d'instrument est indiqué ci-dessous :

En milliers d'euros au 31 décembre

	2004	2003
Opérations fermes de gré à gré		
Swaps de devises	12 329 145	10 667 645
Swaps de taux d'intérêt	6 102 806	6 482 760
Swaps de change	102 442	129 582
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêt	-	38 112
Total	**18 534 393**	**17 318 099**

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, ces opérations sont quotidiennement évaluées et analysées au regard des limites fixées et des garanties financières reçues. Ces garanties se présentent sous forme de dépôts ou d'obligations de premier rang.

La répartition des contreparties par notation est précisée ci-dessous :

En milliers d'euros au 31 décembre

Notation	Valeur notionnelle	Valeur nette actualisée	Garanties reçues
AAA	1 070 778	(109 646)	-
AA	12 325 213	(1 252 651)	17 108
A	4 214 511	(608 160)	-
Non noté	923 891	(176 058)	601
Total	**18 534 393**	**(2 146 515)**	**17 709**

Note 17 - Position de change nette en devises

Les risques de change nets proviennent des marges sur opérations bancaires et des charges générales d'exploitation. Des opérations sont effectuées sur le marché des changes afin de réduire ces risques.

En milliers d'euros au 31 décembre

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2004	Position nette 2003
Euro	14 367 952	6 556 564	(10 289 142)	(2 477 754)	(1 926 252)
Dollar des Etats-Unis	1 365 125	7 960 794	6 595 936	267	1 083
Yen japonais	226 328	433 690	208 339	977	1 009
Franc suisse	195 619	271 107	74 036	(1 452)	(1 145)
Livre sterling	5 718	218 417	212 751	52	17
Autres	229 036	949 206	720 323	153	145
Total	**16 389 778**	**16 389 778**	**(2 477 757)**	**(2 477 757)**	**(1 925 143)**

Note 18 - Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs, des passifs et des instruments dérivés, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture du bilan et la date contractuelle d'échéance des opérations.

Les actifs, passifs et instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie «échéance non définie».

En milliers d'euros au 31 décembre

	jusqu'à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	échéance non définie	Total
ACTIF							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	49	-	-	-	-	-	49
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle							
Prêts	35 329	52 107	889 203	4 743 538	5 116 131	-	10 836 308
Autres créances	929 639	403 517	134 239	-	-	-	1 467 395
Portefeuille-titres	274 202	82 111	731 093	1 137 390	1 194 330	747	3 419 873
Autres actifs	-	-	-	-	-	666 153	666 153
Total de l'actif	**1 239 219**	**537 735**	**1 754 535**	**5 880 928**	**6 310 461**	**666 900**	**16 389 778**
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	31 931	-	-	36 332	-	-	68 263
Dettes représentées par un titre	815 162	-	1 603 671	3 473 654	5 884 290	-	11 776 777
Capital, réserves et résultat	-	-	-	-	-	1 463 051	1 463 051
Autres passifs	-	-	-	-	-	3 081 687	3 081 687
Total du passif	**847 093**	**-**	**1 603 671**	**3 509 986**	**5 884 290**	**4 544 738**	**16 389 778**
Instruments dérivés	-	2 188	(527 817)	(696 238)	(1 255 890)	-	(2 477 757)
Position de liquidité 2004	**392 126**	**539 923**	**(376 953)**	**1 674 704**	**(829 719)**	**(3 877 838)**	**(2 477 757)**
Position de liquidité cumulée 2004	**392 126**	**932 049**	**555 096**	**2 229 800**	**1 400 081**	**(2 477 757)**	
Position de liquidité cumulée 2003	1 204 108	1 237 123	2 141 112	751 204	1 293 020	(1 925 143)	

Note 19 - Estimation de la valeur de réalisation

Les estimations de la valeur de réalisation des opérations inscrites au bilan de la Banque, c'est-à-dire du montant approximatif pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre deux parties indépendantes et informées, réalisant une transaction de leur plein gré, sont indiquées ci-dessous.

Ces estimations appellent les précisions suivantes :

- l'ensemble des estimations de valeur tient compte des instruments dérivés liés
- la valeur des prêts est nette de provisions, donc proche de leur valeur de réalisation
- la Banque couvrant certains risques de taux de manière globale, il n'est pas possible de déterminer précisément quelles sont les opérations couvertes. Aussi, l'estimation de ces opérations couvertes ne tient-elle pas compte de la valeur de ces instruments dérivés.

La valeur estimée nette de réalisation est de 220 milliers d'euros au 31 décembre 2004 (31 décembre 2003 : -558 milliers d'euros).

En milliers d'euros au 31 décembre

	Valeur au bilan 2004	Ajustement de valeur	Valeur estimée 2004	Valeur estimée 2003
ACTIF				
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	12 303 703	113 048	12 416 751	10 868 584
Portefeuille-titres	3 419 873	29 799	3 449 672	3 163 534
Autres actifs	666 202	-	666 202	2 255 036
Total	**16 389 778**	**142 847**	**16 532 625**	**16 287 154**
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	68 263	(5 761)	62 502	53 391
Dettes représentées par un titre	11 776 777	(2 184 898)	9 591 879	12 377 321
Autres passifs	2 937 687	2 333 286	5 270 973	2 383 379
Capitaux propres	1 607 051	-	1 607 051	1 473 621
Total	**16 389 778**	**142 627**	**16 532 405**	**16 287 712**
Valeur estimée nette de réalisation			**220**	**(558)**

Note 20 - Evénements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75833 Paris cedex 17
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2004

Aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
55, Avenue Kléber
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers ci-joints, établis en euros, de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2004, ainsi que le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Gouverneur. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit de l'International Federation of Accountants (IFAC). Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par le Gouverneur ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2004, ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les règles et principes comptables définis par la Directive de l'Union Européenne (Directive 86/635 CEE modifiée par la Directive 2001/65/CE et par la Directive 2003/51/CE).

Paris, le 24 février 2005

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Paul

Société d'expertise comptable inscrite aux tableaux de l'ordre de Paris – Ile-de-France • Strasbourg – Alsace • Lille – Nord-Pas-de-Calais • Lorraine • Rhône-Alpes • Provence – Côte d'Azur – Corse • Pays de Loire • Rouen – Normandie • Toulouse – Midi-Pyrénées.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris. Bureaux : Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Mulhouse, Nantes, Paris La Défense, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse. Siège social : 32, rue Guersant, 75017 Paris.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. RCS Paris B 672 006 483 – code APE 741 C – TVA n° FR 76 672 006 483.

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT AINSI QUE SUR LES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR 2004

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et aux Résolutions 334 (2001) et 335 (2001) adoptées par le Conseil de direction, après avoir entendu le Conseil d'administration, le Comité de Surveillance s'est réuni cinq fois à Paris en 2004, ainsi que du 21 au 25 février 2005, à Paris, pour examiner le bilan et le compte de résultat de la Banque, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sur la base de la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par sa décision prise à sa réunion du 10 décembre 2004, à la suite de la recommandation du Conseil d'administration, et sur la base des conclusions adoptées par le Comité de Surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, PricewaterhouseCoopers (Paris), a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de Surveillance a procédé à l'audit de la Banque pour l'exercice 2004 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et le Personnel de la Banque concerné ;

- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2004, comprenant le bilan au 31 décembre 2004, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 24 février 2005 ;

- en consultant le Département d'audit interne et en examinant ses rapports ;

- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé (rapport long) pour l'exercice 2004 ;

- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 24 février 2005 ;

- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les Directeurs et le Personnel concerné.

Le Comité de Surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la Banque (y compris les Notes annexes aux États financiers) concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la Banque au 31 décembre 2004, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les principes comptables énoncés dans les Directives applicables de la Communauté européenne.

Paris, le 25 février 2005

Maria Isabel CASTELÃO FERREIRA DA SILVA
Nadejda SANDOLOVA
Paul BRÜGGER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 236E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CEB

Résolution 1489 (2005) **CA/PV 236 (2005)**

Paris, 17 mars 2005
Le Conseil d'administration,
Vu l'article XI, section 2, du Statut de la Banque,
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2004,
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 24 février 2005,
Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance au 25 février 2005,
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 28 février 2005,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2004,

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2004,

3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2004 (+ € 115 166 047) comme suit :
 - € 105 166 047 à la Réserve générale
 - € 10 000 000 au Compte Fiduciaire Sélectif.

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 178E RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA CEB

Résolution 356 (2005) **CD/PV 178 (2005)**

Paris, 1er avril 2005
Le Conseil de direction,
Vu l'article IX, section 3, chiffre 1, litt. e du Statut
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2004
Vu la certification de l'auditeur externe du 24 février 2005
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2004
- le rapport du Comité de Surveillance du 25 février 2005

Vu la Résolution 1489 (2005) du Conseil d'administration
Ayant entendu le Comité de Surveillance

Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2004
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2004 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1489 (2005) du Conseil d'administration du 17 mars 2005 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2004, de € 115 166 047, comme suit :
 - € 105 166 047 à la Réserve générale
 - € 10 000 000 au Compte Fiduciaire Sélectif
- d'inviter le Conseil d'administration à prévoir une alimentation régulière du Compte Fiduciaire Sélectif en fonction des résultats des exercices financiers.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004
APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

En milliers d'euros

	NOTES	2004	2003
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		49	52
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	3		
Prêts		10 836 308	9 971 412
Autres créances		1 467 395	954 393
Portefeuille-titres	4	3 419 873	3 222 102
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	20 571	21 536
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	12	16 073	2 272
Autres actifs et comptes de régularisation	6	629 509	614 283
Total de l'actif		**16 389 778**	**14 786 050**
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7	68 263	46 318
Dettes représentées par un titre	8	11 776 777	10 882 732
Autres passifs et comptes de régularisation	9	2 835 546	2 293 911
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	10	67 431	56 641
Provisions pour risques et charges	11	44 710	33 722
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		144 000	144 000
Capital	12		
Souscrit		3 293 570	3 249 061
Non appelé		(2 924 922)	(2 885 326)
Appelé		368 648	363 735
Réserve générale		1 084 403	964 991
Total du passif		**16 389 778**	**14 786 050**
HORS-BILAN			
Engagements de financement sur projets approuvés	3	2 199 658	2 170 985
Opérations sur instruments financiers à terme	16	18 534 393	17 318 099
Autres garanties données		2 764	3 736

NOTES AU LECTEUR

1. **Dénomination :** La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de **Banque de Développement du Conseil de l'Europe**. Son acronyme officiel est **CEB**, ce qui correspond à la contraction (Conseil de l'Europe – Banque) de sa dénomination complète.

2. **États membres :** Au 31 décembre 2004, la Banque comptait 38 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie et Monténégro, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.
 Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

3. **Statut :** Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

4. **Projet approuvé :** Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

5. **Prêt décaissé :** Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

6. **Tranches de prêts :** Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

7. **Projets :** La CEB distingue trois catégories de projets :
 - Les **projets individuels** (PI), caractérisés à la fois par un seul secteur et un seul site, ou bien plusieurs sites mais en nombre limité et techniquement reliés.
 - Les **projets sectoriels** (PS), composés de plusieurs sous-projets appartenant à un ou plusieurs secteurs. Ces projets doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de développement sectoriel mis en place au niveau national ou régional.
 - Les **programmes multi-projets** (PM) regroupent des projets de petite taille bénéficiant d'un prêt de la Banque d'un montant maximum de € 5 millions, indépendamment du secteur d'intervention concerné.

8. **Engagements de financement :** Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

9. **Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) :** Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque, et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

10. **Encours :** Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

11. **Capital souscrit :** Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

12. **Capital appelé :** Total du capital versé et du capital à verser.

13. **Capital non appelé :** Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures p. 1-3, 14-34 et 47, © Ed Kashi/Corbis - p. 9 et 13, Stéphane Speiser - vignettes p. 35-46, GettyImages - autres photos, photothèque CEB - Créations Philippe Toumire - Impression Soregraph